SIVED
Nouvelle Génération

Rapport annuel

2023

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Réduisons, Trions, Valorisons

SIVED NG
Quartier de Paris, 174 route du Val - 83175 Brignoles Cedex
Tous les papiers se recyclent, ce document aussi : dans la colonne papiers.

Table des matières

PREAMBULE ____ *1*

1. LE PERIMETRE ____ *2*

1.1 Les communes desservies ____ **2**

1.2 Les organes délibérants ____ **3**

1.3 L'organisation du service ____ **3**

1.3.1 Les moyens humains ____ 3
1.3.2 Les modes de collecte ____ 3
1.3.3 Les déchets pris en charge ____ 4
1.3.4 Les modalités d'exploitation ____ 4

2 LES INDICATEURS TECHNIQUES ____ *5*

2.1 La prévention des déchets ____ **5**

2.1.1 L'indice de réduction des déchets ____ 5
2.1.2 Description des actions de prévention et indicateurs associés ____ 6

2.2 La collecte des déchets ____ **11**

2.2.1 Les équipements de (pré)collecte ____ 11
2.2.2 L'organisation de la collecte en porte-à-porte ____ 12
2.2.3 Les infrastructures ____ 13
2.2.4 La collecte des déchets : bilan ____ 18

2.3 Le traitement des déchets ____ **25**

2.3.1 La localisation et la nature des traitements ____ 25
2.3.2 L'origine et les tonnages des déchets ____ 25
2.3.3 Les taux et performances de valorisation ____ 27
2.3.4 L'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage ____ 29
2.3.5 Le projet Oréval ____ 29

2.4 Mesures de prévention des risques sur l'humain et l'environnement ____ **30**

2.4.1 Mesures de prévention des risques sur l'humain ____ 30
2.4.2 Mesures de prévention des risques sur l'environnement ____ 31

3 LES INDICATEURS FINANCIERS ____ *33*

3.1 Le montant annuel des principales prestations ____ **33**

3.1.1 Les dépenses de prestations liées à la collecte des déchets ____ 33
3.1.2 Les dépenses de prestations liées aux déchèteries ____ 35
3.1.3 Les dépenses de prestations liées au traitement des OMR ____ 37

3.2 La connaissance des coûts ____ **37**

3.2.1 La Matrice des coûts et la méthode ComptaCoût® ____ 37
3.2.2 Les définitions des coûts ____ 37

3.3 Le financement du service ____ **38**

3.4 La structure du coût (périmètre collecte) ____ **39**

3.4.1 La nature des charges et des produits, tous flux confondus ____ 39
3.4.2 La répartition des charges, des produits et du financement par habitant ____ 39

3.5 Le coût aidé du service (périmètre collecte) ____ **40**

3.5.1 Le coût aidé annuel par flux de déchets ____ 40
3.5.2 Le coût aidé à la tonne et à l'habitant par flux de déchets ____ 41

3.6 Le montant annuel global des charges du service (périmètre collecte-traitement) ____ **42**

3.6.1 Les charges de fonctionnement ____ 42
3.6.2 Les charges d'investissement ____ 42

3.7 Le montant annuel global des produits du service (périmètre collecte-traitement) ____ **43**

3.7.1 Les produits de fonctionnement ____ 43
3.7.2 Les produits d'investissement ____ 43
3.7.3 La Redevance Spéciale ____ 44

4 ANNEXES ____ *45*

PREAMBULE

M. Eric AUDIBERT, maire de Monfort-sur-Argens, a été élu président du SIVED NG le 29 octobre 2020 pour une durée de six ans.

Aux côtés des six vice-présidents, le président du SIVED NG porte fièrement les nouvelles missions qui lui incombent. La gestion des déchets ne s'arrête pas à la collecte et au traitement mais constitue une véritable opportunité d'agir en faveur de la préservation du territoire. Les objectifs sont clairs :

- **Poursuivre** le développement de la prévention des déchets,
- **Harmoniser** les services aux usagers et faciliter le tri,
- **Construire** l'autonomie du territoire pour le traitement,
- **Favoriser** la valorisation et le recyclage,
- **Impliquer** nos prestataires dans la performance,
- **Conserver** la maîtrise des coûts de gestion.

En sus des objectifs précédemment décrits, pour lesquels il est indispensable d'agir afin de garantir la préservation de l'environnement, le président du SIVED NG s'attache à convaincre l'ensemble des élus concernés de la nécessité impérieuse d'avoir un portage politique fort et unanime des dossiers liés à l'exercice des compétences du syndicat.

L'année 2023 marque un tournant dans l'histoire du SIVED NG : par délégation, le SIVED NG a porté la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Provence Verte pendant plus de 20 ans. La Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV) a délibéré le 10 février 2023 (délibération n° CC-2023-025) en faveur de la reprise de l'exercice de la compétence collecte pour en assurer l'entière responsabilité afin de pouvoir en maitriser à la fois le volet technique ainsi que le volet financier.

La reprise de la compétence collecte a été actée par les élus du SIVED NG en Comité Syndical le 15 mai 2023 (délibération n° 03/15.05.2023) et par les élus de la CAPV en Conseil Communautaire le 30 juin 2023 (délibération n° CC-2023-126).

Ainsi, la reprise de la compétence collecte par la CAPV démarre au 1er janvier 2024.

Le SIVED NG continuera à perdurer, pour l'exercice de la compétence traitement, au profit des trois EPCI adhérents.

1. LE PERIMETRE

1.1 Les communes desservies

Le SIVED NG est un Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération.

Territoires où la compétence traitement est exercée :

- la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- la Communauté de Communes Cœur du Var,
- la Communauté de Communes Provence Verdon.

Territoire où la compétence collecte est exercée :

- la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV)

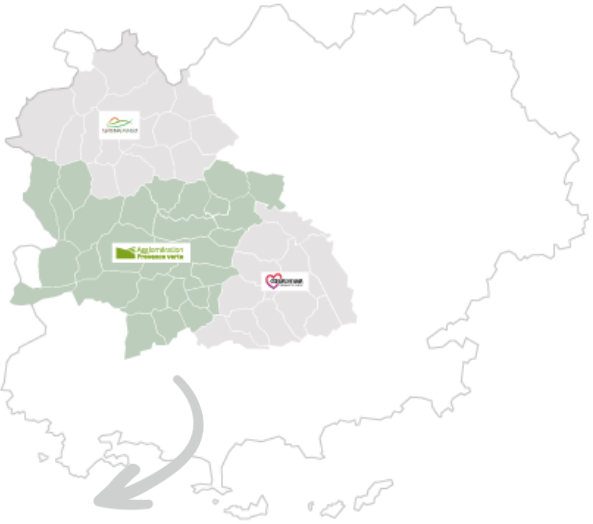

28 communes
947 km²

75% d'habitats pavillonnaires
50 600 logements

103 124 habitants
+1,3% par an

1.2 Les organes délibérants

Le SIVED NG est administré par un Comité Syndical composé de 29 délégués élus et désignés par les assemblées délibérantes des membres adhérents, et de 29 suppléants.

EPCI membres du syndicat	Répartition des sièges (en fontion de la population)
Communauté d'Agglomération de la Provence Verte	14
Communauté de Communes Cœur du Var	10
Communauté de Communes Provence Verdon	5
TOTAL	29

Le bureau est constitué de :

Président

- Monsieur Eric AUDIBERT

Vice-présidents

- 1er VP : Didier BREMOND (CAPV) en charge de la politique foncière et du projet Oréval
- 2ème VP : Hervé PHILIBERT (CCPV) en charge de l'autorisation d'exploitation de l'ISDND de Ginasservis
- 3ème VP : Dominique LAIN (CCCV) en charge de la stratégie de traitement des biodéchets
- 4ème VP : Jean-Piere VERAN (CAPV) en charge du service collecte et du projet ressourcerie
- 5ème VP : André ROUSSELET (CCPV) en charge de la stratégie de traitement
- 6ème VP : Michel GROS (CAPV) en charge des financements et des fonds Européens

1.3 L'organisation du service

1.3.1 Les moyens humains

Au 31 décembre 2023, le SIVED NG comprend 80 agents répartis au sein de deux directions :

Administrative et financière

- Secrétariat
- Ressources Humaines
- Finances/Comptabilité
- Marchés publics

Technique et projets

- Communication
- Prévention
- Collecte/Exploitation
- Traitement

1.3.2 Les modes de collecte

Le SIVED NG propose deux modes de collecte en fonction de la typologie des habitations au sein des communes :

Porte-à-porte (PAP) dans les zones pavillonnaires et les zones d'activités (pour les professionnels)

Points d'apport volontaire (PAV) (bacs collectifs et/ou colonnes) dans les centres-villes et habitats verticaux

1.3.3 Les déchets pris en charge

Plusieurs dizaines de flux de déchets sont pris en charge par le service :

		MODES DE COLLECTE		
		Porte-à-porte (PAP)	**Points d'apport volontaire (PAV)**	**Déchèteries et/ou ressourceries**
TYPES DE DECHETS	Ordures Ménagères	✓	✓	
	Emballages	✓	✓	✓
	Papiers		✓	✓
	Verre		✓	✓
	Cartons	*Hors ménages seulement*	✓	✓
	Textiles		✓	✓
	Biodéchets	*Hors ménages seulement*	✓	
	Déchets verts			✓
	Encombrants	*Sur inscription seulement*		✓
	Meubles			✓
	Gravats			✓
	Métaux			✓
	D3E			✓
	Autres flux *(voir tableau « Les déchets acceptés » p. 16)*			✓

1.3.4 Les modalités d'exploitation

L'exercice des compétences s'organise selon les modalités suivantes :

	OMR	**Emballages**	**Papiers**	**Verre**	**Déchets des pros**	**Déchèteries**
Fréquence (C1 = collecté 1 fois/semaine)	C1 à C6	C1 à C2	-	-	C1 à C4*	13 déchèteries en régie
Collecte et contenants	PAP et PAV en prestation	PAP et PAV en prestation	PAV en prestation	PAV en prestation	PAP en prestation	
Transport	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Traitement	Régie et prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Prévention-Communication	Régie et prestation pour la sensibilisation du public scolaire, l'accompagnement des acteurs économiques et le volet réparation-réemploi					

**Tous flux confondus*

2 LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 La prévention des déchets

Située en amont des étapes de gestion des déchets, la réduction à la source des déchets est une priorité pour le syndicat. Le SIVED NG oriente ses actions de prévention en fonction, notamment, des résultats des caractérisations des ordures ménagères (données 2022 ci-dessous).

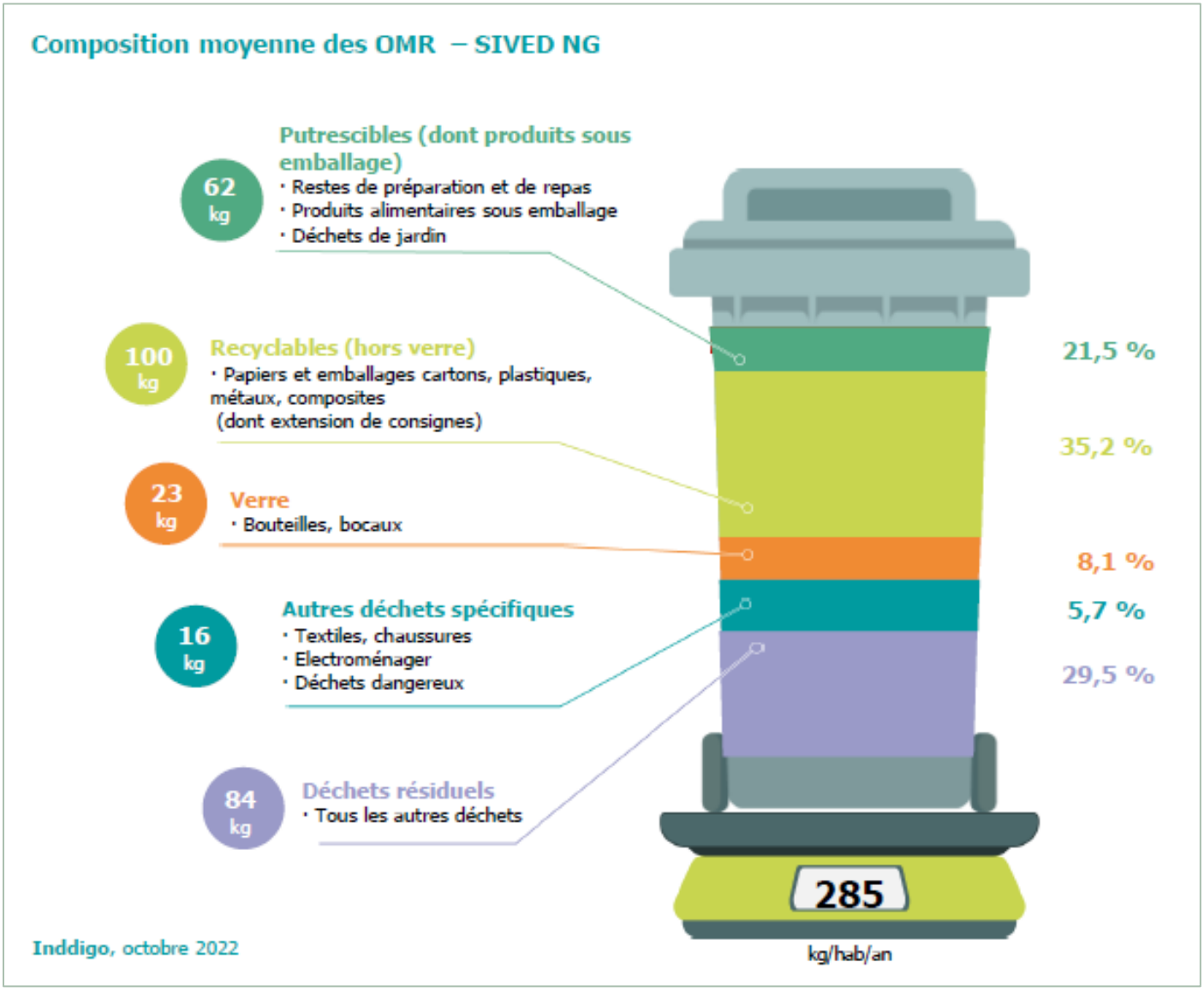

2.1.1 L'indice de réduction des déchets

La loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif de réduire de 10% la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Le graphique ci-après présente l'évolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010. On constate une stagnation de la production de déchets suite à des pics amorcés en 2016 et 2021.

Par ailleurs, dans son article 3, la Loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020, fixe de nouveaux objectifs de réduction des déchets : -15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010.

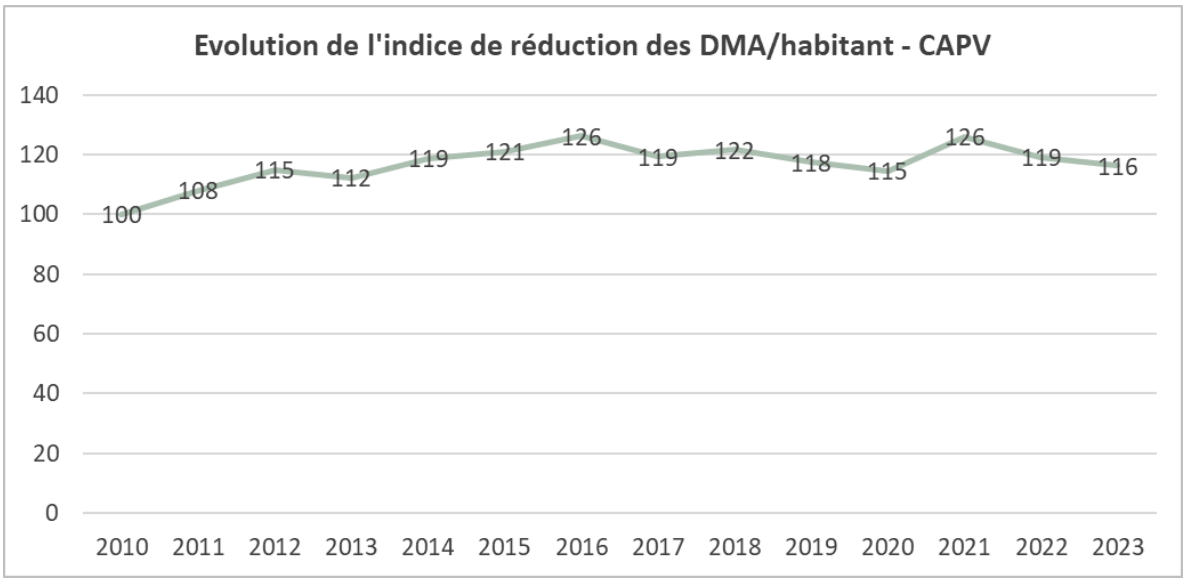

Indice calculé sur la base des quantités annuelles de déchets produites par habitant

2.1.2 Description des actions de prévention et indicateurs associés

Le syndicat a construit sa stratégie de réduction des déchets à travers son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour une durée de six ans (2019-2025).

1 programme, 5 axes :

Agir sur la performance de tri

Cette année, le SIVED NG a touché environ 55 000 personnes au total via ses différents canaux d'informations et de sensibilisation.

Les supports de communication

- Nouvelle identité visuelle / charte graphique
- 48 000 « Flash Tri » distribués
- +12% d'abonnés Facebook (4 137 abonnés)
- Animation d'une page Instagram (218 followers)
- -17% de visites sur le site internet (en refonte)

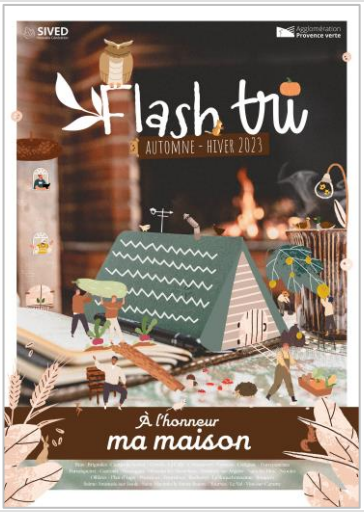

La sensibilisation auprès du public

- 1 500 personnes touchées / sensibilisées lors de visites de sites, évènements, formations…
- …dont 325 à l'occasion du World Clean Up Day : opération de ramassage de déchets dans la nature (1,9 t de déchets collectés)

Les interventions en milieu scolaire

- 4 675 scolaires sensibilisés à travers le programme dédié à l'environnement
- 559 interventions scolaires réalisées dans 187 classes (3 interventions par classe par an)
- 35 visites organisées (déchèteries, ressourceries…)

Les ateliers Zéro Déchet et Réparons !

- 9 ateliers « Zéro Déchet » organisés (compostage, couture, produits ménagers…) réunissant 167 participants, soit 12 par atelier en moyenne
- 4 ateliers « Réparons ! » animés par La Chouette Liberté réunissant 59 participants
- 79 objets réparés soit environ 158 kg évités dans les D3E

Agir sur les biodéchets

Les ordures ménagères du SIVED NG sont composées de près d'1/4 de biodéchets. C'est le deuxième flux le plus important restant dans les OM après les emballages et papiers.

Le compostage collectif et pédagogique

- 5 composteurs collectifs installés en 2023
- 44 composteurs implantés au global
- 23 communes équipées sur 28
- 43 établissements scolaires possèdent un composteur pédagogique et/ou autonome (soit 73% des établissements)

Le compostage individuel

- Vente de composteurs aux particuliers au tarif de 15€, deux fois par mois au pôle valorisation à Tourves et sous forme de Composteurs Drive dans certaines communes
- 1 034 composteurs individuels distribués en 2023 (+ 130% par rapport à 2022)
- 10 929 composteurs individuels distribués au total depuis 2003

La collecte des biodéchets

- 7 établissements scolaires collectés sur la commune de Brignoles
- Prestation de collecte et de valorisation en compostage industiel des restes alimentaires et épluchures
- 24 tonnes de biodéchets collectés et valorisés en compost en 2023

L’aide à l’achat de broyeurs à végétaux

- Subvention de 25% du prix d’achat d’un broyeur à végétaux plafonné à 150€ par habitation
- 78 foyers accompagnés en 2023
- 608 foyers accompagnés depuis 2017

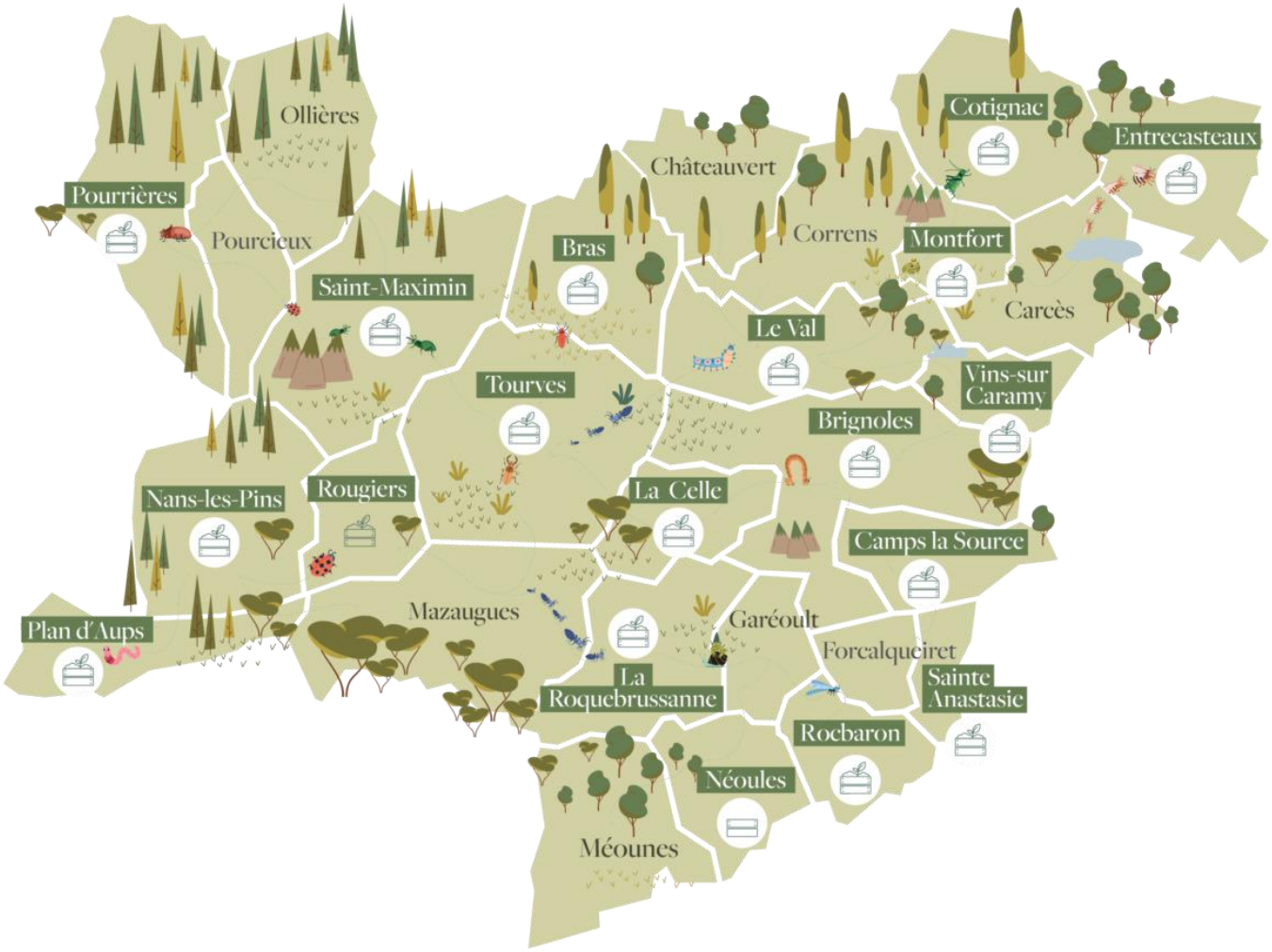

Cartographie des composteurs partagés accessibles sur l'espace public

En 2023, 22 composteurs partagés sont installés sur l'espace public à destination des foyers en habitat collectif (carte ci-dessus) et 22 composteurs autonomes sont implantés au sein de résidences privées, établissements scolaires…

Agir sur les déchets d'activités économiques

Le SIVED NG accompagne également les producteurs non ménagers à travers plusieurs outils.

La Redevance Spéciale

- Redevance ayant pour objectif de responsabiliser, d'inciter les professionnels (entreprises et administrations) à réduire leurs OM et à trier leurs emballages et cartons
- 404 entreprises facturées en RS en 2023
- 55 administrations soumises à la RS
- 971 923 € facturés en 2023

Le label Commerce Engagé

- Label ayant pour objectif d'accompagner les acteurs économiques vers des pratiques vertueuses à travers un cahier des charges
- 118 labelisés dont :
  59 commerçants
  26 restaurants
  33 producteurs
  5 marchés

L'éco-exemplarité des communes

- Sensibiliser le personnel municipal et les élus à la prévention et au tri des déchets
- Montrer l'exemple aux administrés
- Matériels mis à disposition des communes : gobelets réutilisables pour les festivités, sacs de tri pour les papiers de bureau, cendriers de poches, composteurs…

Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits

Les encombrants représentent une grande part de déchets collectés en déchèteries. Le SIVED NG développe des solutions pour détourner une partie de ce flux.

Les ressourceries

- Deux ressourceries proches des déchèteries :
  une à Saint Maximin ouverte en 2014
  une à Brignoles ouverte en 2023
- Des ateliers de réparation pour contribuer à l'insertion professionnelle
- Des magasins de vente pour donner une seconde vie aux objets
- 684 tonnes d'objets collectés en 2023 dont 39% réemployés et 55% recyclés

La Consigne de Provence

- Filière locale de réemploi des bouteilles en verre (collecte et lavage)
- 14 points de collecte des bouteilles sur le territoire
- 23 000 bouteilles collectées et lavées en 2023, soit 11,5 tonnes de verre réemployé

2.2 La collecte des déchets

2.2.1 Les équipements de (pré)collecte

Le SIVED NG présente deux modes de collecte selon les typologies d'habitat et les flux de déchets : en points d'apport volontaires (PAV) et en porte-à-porte (PAP).

Le territoire comporte 1 420 colonnes de tri (tous flux confondus) réparties sur 433 PAV, ce qui représente environ 1 point pour 238 habitants. Le parc comprend des colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées, installées dans les espaces publics et privés, ainsi que dans les déchèteries.

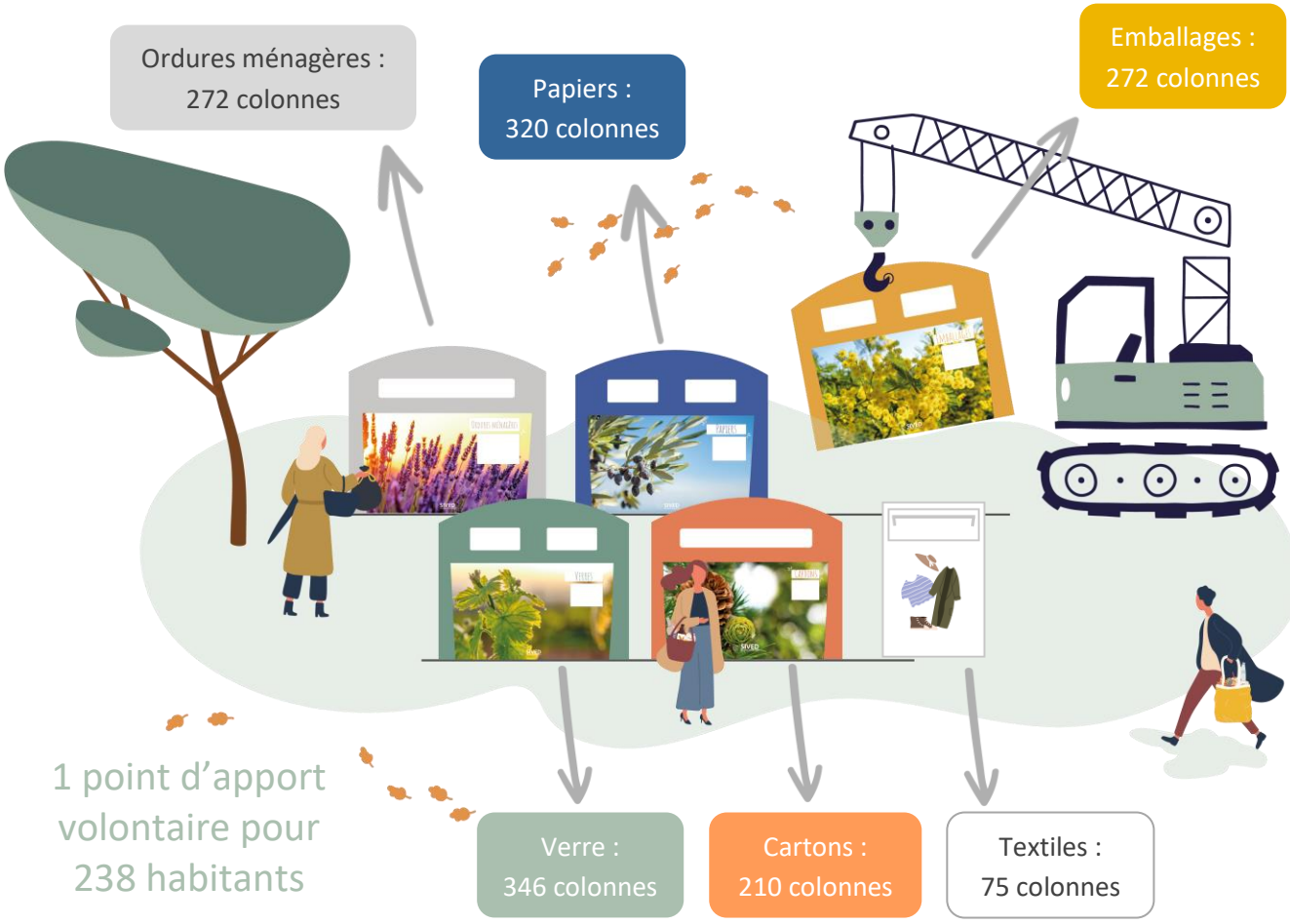

Le syndicat a choisi d'équiper un maximum de foyers résidant en habitat pavillonnaire avec des bacs individuels OM et emballages afin d'inciter au tri et, ainsi, réduire la production d'OM. En 2023, environ 58% des foyers sont équipés de bacs individuels. Les autres foyers bénéficient des PAV et des bacs collectifs. Les PAV se substituent aux bacs collectifs pour inciter davantage au tri. Plus de 4 000 bacs collectifs OM et emballages ont été retirés en 2023 au profit de 400 colonnes (tous flux).

OM :
18 116 bacs 120 L
2 653 bacs 240 L
EMB :
1 473 bacs 120 L
17 717 bacs 240 L

OM :
404 bacs 360 L
2 131 bacs 660 L
1 366 bacs 770 L
EMB :
383 bacs 360 L
2 729 bacs 660 L
344 bacs 770 L

24 670 bacs OM
22 646 bacs EMB

2.2.2 L'organisation de la collecte en porte-à-porte

2.2.2.1 Fréquences de collecte

La fréquence de collecte des ordures ménagères diffère en fonction de l'équipement (bacs collectifs ou individuels) et de la typologie d'habitat au sein des communes. Les emballages sont quant à eux collectés une fois par semaine (C1) dans toutes les communes.

Les fréquences de collecte des OMR et des emballages tendent à s'harmoniser sur l'ensemble du périmètre, en parallèle de la dotation des foyers en bacs individuels sur les zones non encore pourvues.

La fréquence de collecte en colonnes (notamment du verre et du papier) est adaptée par le prestataire en fonction de la vitesse de remplissage. Les informations sont détaillées par commune et par jour en annexe.

Centre-ville Bacs collectifs		Ecarts Bacs collectifs ou individuels		Centre-ville et écarts Colonnes enterrées ou semi enterrées		Entreprises et administrations soumises à la redevance spéciale Bacs privatifs (litrages variables)		
OM	EMB	OM	EMB	OM	EMB	OM	EMB	CARTONS
C1 à C6	C1	C1 à C3	C1	Fréquence adaptée selon le remplissage		C2	C1	C1 à C2

La collecte, le transport et la valorisation des déchets sont effectués en prestation de service par le groupe Pizzorno Environnement dans le cadre de marchés publics.

2.2.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Le SIVED NG a instauré une Redevance Spéciale pour les producteurs qui ne sont pas des ménages (entreprises et administrations). Au-delà d'une production de 660 L de déchets par semaine (tous flux confondus), le producteur est soumis à la Redevance Spéciale (exonération de TEOM). Au-dessus d'une production de 15 000 L de déchets par semaine, le producteur non ménager sort du schéma de collecte du SIVED NG et doit se tourner vers un prestataire privé.

2.2.3 Les infrastructures

Le SIVED NG comprend 18 infrastructures pour collecter, transférer et/ou valoriser les différents flux de déchets :

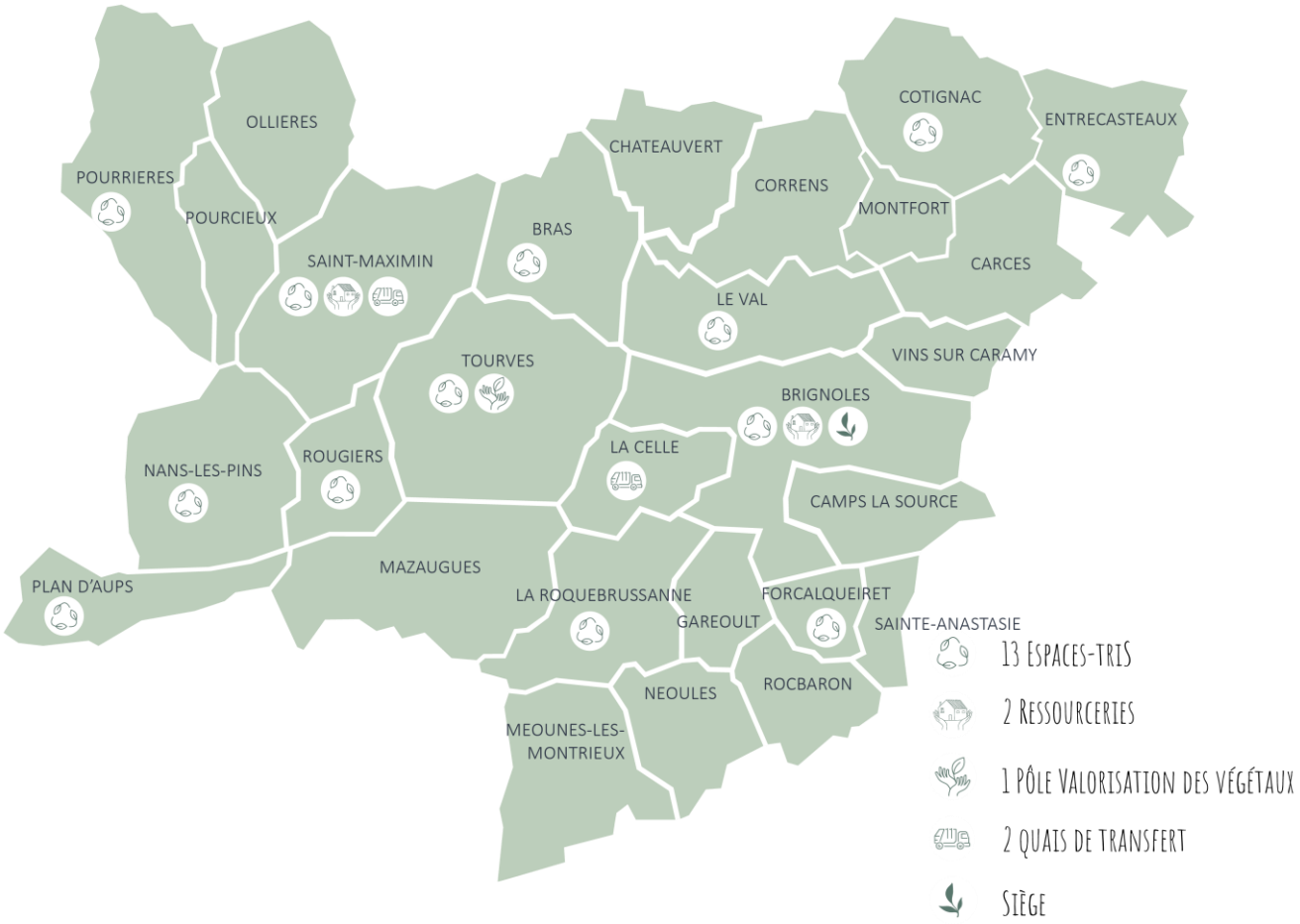

2.2.3.1 Les déchèteries

Les 13 déchèteries sont exploitées en régie directe. Pour la plupart, elles sont fermées les jours fériés. Une coupure méridienne a été instaurée depuis mai 2020.

Il est demandé aux usagers de se présenter au plus tard 15 minutes avant la fermeture du site, laps de temps nécessaires aux agents pour ranger, nettoyer et fermer à l'heure indiquée.

Les jours et horaires d'ouverture ont été harmonisés depuis le 1er octobre 2023 comme suit :

nouveaux horaires au 1er octobre 2023

Fermés les jours fériés - Clôture des dépôts : 15 min avant la fermeture, le temps nécessaire aux agents pour entretenir le site.

	8h - 12h30 et 13h30 - 17h						8h - 12h
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Brignoles Route de Camps **La Roquebrussanne** Route de Néoules RD468 **Nans-les-Pins** Lieu-dit La Castinelle **Pourrières** 102 chemin d'Ollières **Saint-Maximin** Quartier La Courtoise	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tourves ZAC Les Ferrages **Le Val** Route de Carcès	✓	✓	✓	✓	✓	✓	/
Bras Lieu-dit Le Débat	✓	/	✓	✓	✓	✓	/
Forcalqueiret ZAC Les Fontaites	/	✓	✓	✓	✓	✓	/
Cotignac Chemin des Pouverels	✓	✓	✓	✓	/	✓	/
Entrecasteaux Les grandes pièces	/	✓	/	✓	/	✓	/
Plan d'Aups Quartier Mayram	✓	/	✓	/	/	✓	/
Rougiers Le Clos de Rougiers	8h -12h30	/	/	13h30-17h	/	8h -12h30	/

2.2.3.1.1 *Les conditions d'accès*

L'accès aux déchèteries est autorisé aux seuls habitants des communes du périmètre. Pour obtenir une carte d'accès et ainsi éviter les contrôles répétitifs à l'entrée des sites, ils doivent présenter : un justificatif de domicile, une pièce d'identité et la carte grise du véhicule. Cependant, lors des heures d'ouverture et sous réserve du respect du règlement intérieur, l'accès peut être autorisé exceptionnellement aux particuliers présentant un justificatif de domicile.

Les déchets apportés par les particuliers sont gratuits dans la limite de :

- 3 tonnes par an dans les déchèteries équipées d'un pont bascule (Brignoles, Saint Maximin, La Roquebrussanne, Tourves, Le Val) ;
- 1 m³ par jour (encombrants et déchets verts) et 0,5 m³ par jour (gravats) évalués par le gardien, dans les déchèteries non pourvues d'un pont bascule.

Au-delà, les apports deviennent payants et sont facturés aux mêmes conditions financières que pour les professionnels.

Les commerçants et les artisans domiciliés sur le territoire de la CAPV bénéficient du droit d'accès. Une ouverture de compte est obligatoire (sur présentation du Kbis ou du document D1, carte grise du véhicule, pièce d'identité) pour l'obtention d'un badge. Les entreprises domiciliées hors du territoire réalisant des travaux pour le compte de particuliers résidants sur le territoire doivent fournir une copie du devis accepté et signé.

Les conditions tarifaires sont fixées par délibération, les prix applicables étant calculés annuellement au vu des coûts de revient réels par matériau. Si le chargement du professionnel comprend plusieurs matériaux, il sera pris en compte pour la pesée et la facturation :

- Le matériau le plus cher du chargement en cas de mélange non trié ;
- Les matériaux pris séparément si tous les matériaux sont pesés indépendamment.

Pour tous les usagers, dans les déchèteries non équipées d'un pont bascule, les quantités sont estimées par le gardien, saisies informatiquement et transmises à la hiérarchie. L'accès est limité aux engins et véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

2.2.3.1.2 *Les déchets acceptés*

Sont acceptés, sur la plupart des déchèteries, les flux suivants :

Batteries	Cartouches d'encre	Emballages	Huile de friture	Piles
Bouteilles de gaz*	Capsules Nespresso*	Encombrants	Lampes/ampoules	Pneus*
Bois	Déchets verts	Extincteurs*	Meubles	Radiographies
Bouchons en liège*	D3E	Gravats	Métaux	Textiles
Cartons	DDS	Huile de vidange	Papiers	Verre

**Flux non acceptés sur certaines déchèteries*

2.2.3.2 Le pôle valorisation des végétaux

Ouvert en 2013, le pôle valorisation réceptionne les végétaux des déchèteries ainsi que ceux des professionnels des espaces verts ayant un compte (tarif préférentiel). Situé dans la zone d'activité des Ferrages à Tourves, ce site exploité en régie comporte des bâtiments (un hangar et des locaux administratifs), des zones de dépotage, de stockage, de la voirie et est équipé d'un broyeur, d'une chargeuse et d'une cribleuse. Après le broyage des végétaux réalisé sur place, le broyat est transporté par un prestataire et valorisé au sein de domaines viticoles pour protéger et amender les sols. Des analyses sont régulièrement effectuées pour contrôler la qualité du broyat sortant.

En 2023, 11 554 tonnes de végétaux ont transité par le pôle valorisation. Pour faire face à l'augmentation du tonnage de végétaux traité, des travaux d'agrandissement de la plateforme ont été effectués en 2023.

La plateforme est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 8h à 13h.

Situation administrative :

Un dossier ICPE datant de février 2012, encadrait le fonctionnement du site. Initialement, les activités prévues sur le site étaient concernées par les rubriques 1532, 2260.2, 2714, 2716 et 2791. L'évolution des besoins, le changement du type de prestations sur site, ainsi que la modification de la règlementation ICPE, font que le pôle valorisation de Tourves est soumis dorénavant aux rubriques 2716 et 2794 (les deux sous le régime de l'enregistrement). Pour régulariser la situation, une première demande d'enregistrement a été déposée en janvier 2023 auprès de la DREAL. Cette dernière a été classée « non recevable ». Depuis, le SIVED NG travaille sur le dépôt d'un nouveau dossier avec le bureau d'étude choisi pour l'accompagner.

Situation technique et organisationnelle :

En août 2023, le broyage des déchets verts en régie a dû être stoppé en raison d'une panne importante du broyeur. Les coûts de réparation étant importants et le modèle du broyeur n'étant plus adapté à l'usage, il a été décidé d'arrêter l'activité de broyage en régie. Dès lors, le broyage des déchets verts a été externalisé (réalisation de campagnes de broyage par un prestataire, attributaire d'un marché public). Dès lors, l'accueil des professionnels s'est organisé uniquement le matin du lundi au vendredi. Ces derniers ont été orientés vers les déchèteries équipées de ponts bascules pour tout dépôt ayant lieu l'après-midi ou le week-end.

2.2.3.3 Les quais de transfert

La Celle :

Ouvert en 2012, le quai de transfert de la Tuillère réceptionne les OM et les emballages collectés dans les communes à l'est et au nord du territoire. Le site est géré en régie.

En 2023, 16 634,88 tonnes d'OMR et 3 075,98 tonnes d'emballages ont transité par le quai de transfert de La Celle (tonnages transportés).

Le quai est ouvert du lundi au samedi de 6h00 à 13h00, ainsi que les jours fériés, sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre. Le site est interdit au public.

Saint Maximin :

Ouvert en 2007, le quai de transfert de Saint Maximin réceptionne les OM et les emballages collectés dans les communes à l'ouest du territoire. Le site est géré en régie.

En 2023, 9 431,22 tonnes d'OMR et 922,40 tonnes d'emballages ont transité par le quai de transfert de Saint-Maximin (tonnages transportés).

Le quai est ouvert du lundi au samedi de 6h00 à 13h00, ainsi que les jours fériés, sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre. Le site est interdit au public.

2.2.3.4 Les ressourceries

Saint Maximin :

Ouverte en 2014, la ressourcerie de Saint Maximin est exploitée par La Courtoise Ressourcerie (chantier d'insertion) dont l'objectif est de collecter, réparer et valoriser les objets afin de leur donner une seconde vie.

En 2023, 248 tonnes d'objets ont été apportés par les usagers au sein des ateliers de la ressourcerie de Saint Maximin et 78 327 clients sont entrés dans le magasin de vente.

Brignoles :

Ouverte en 2022, la ressourcerie de Brignoles est également exploitée par La Courtoise Ressourcerie (chantier d'insertion) et poursuit les mêmes objectifs.

En 2023, 225 tonnes d'objets ont été apportés par les usagers au sein des ateliers de la ressourcerie de Saint Maximin et 41 259 clients sont entrés dans le magasin de vente (122 487 au total sur les deux sites).

Les ressourceries sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h à 16h30 ainsi que le samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

2.2.4 La collecte des déchets : bilan

2.2.4.1 Les tonnages collectés par flux

TONNAGES DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES EN 2023 - CAPV					
Flux de déchets	**Années**	**Tonnages**	**Taux de variation n-1**	**Répartition des DMA**	**Ratio kg/hab/an**
ORDURES MENAGERES EN PAP	2022	25 020,8	*-10,1%*	33,5%	252,9
	2023	**22 490,5**			
ORDURES MENAGERES EN AV	2022	2 135,8	*35,8%*		
	2023	**2 899,6**			
APPORTS DIRECTS DES OMR SUR LES QUAIS (services techniques - hors balayures et contrats privés)	2022	667,7	*3,9%*		
	2023	**693,9**			
TOTAL DES ORDURES MENAGERES	2022	27 824,3	*-6,3%*		
	2023	**26 084,0**			
EMBALLAGES EN PAP	2022	3 985,9	*0,3%*	66,5%	501,7
	2023	**3 998,4**			
EMBALLAGES EN AV	2022	598,1	*0,0%*		
	2023	**598,3**			
VERRE	2022	3 112,3	*-1,8%*		
	2023	**3 054,9**			
PAPIERS	2022	1 050,9	*-17,6%*		
	2023	**866,1**			
TEXTILES	2022	398,1	*-0,6%*		
	2023	**395,9**			
BIODECHETS	2022	27,2	*-10,5%*		
	2023	**24,4**			
CARTONS EN PAP (PROFESSIONNELS)	2022	372,8	*-0,6%*		
	2023	**370,7**			
CARTONS EN AV	2022	75,7	*363,7%*		
	2023	**351,2**			
CARTONS COLLECTES EN DECHETERIES	2022	1 248,2	*-8,9%*		
	2023	**1 136,5**			
ENCOMBRANTS EN AV DANS LES DECHETERIES	2022	9 035,6	*-4,1%*		
	2023	**8 667,5**			
ENCOMBRANTS EN AV DANS LES RESSOURCERIES	2022	462,6	*2,3%*		
	2023	**473,4**			
DECHETS VERTS	2022	10 508,7	*9,9%*		
	2023	**11 553,7**			
DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (D3E)	2022	1 241,4	*1,5%*		
	2023	**1 260,4**			
DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	2022	309,3	*7,2%*		
	2023	**331,7**			
GRAVATS	2022	10 852,9	*0,7%*		
	2023	**10 931,7**			
MOBILIER	2022	2 056,8	*22,8%*		
	2023	**2 525,3**			
BOIS TRAITES	2022	3 840,3	*-8,8%*		
	2023	**3 503,0**			
PNEUS	2022	142,3	*-0,2%*		
	2023	**142,1**			
FERRAILLE	2022	1 613,4	*-3,9%*		
	2023	**1 549,8**			
TOTAL DES FLUX TRIES	2022	50 442,6	*2,6%*		
	2023	**51 735,1**			
TOTAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	2022	78 266,9	*-0,6%*	100%	754,6
	2023	**77 819,1**			
PAP = porte à porte / AV = apport volontaire					

TONNAGES COLLECTES DANS LES DECHETERIES EN 2023 - CAPV

Sites / Types de déchets		SECTEUR EST					SECTEUR OUEST						SECTEUR NORD		TOTAL GENERAL
	ANNEE	Le Collet Rouge Brignoles	Les Ferrages Tourves	Le Loouron La Roque-brussanne	Terrubi Le Val	Les Fontaites Forcalqueiret	La Halte Pourrières	La Quille Plan d'Aups	Chaudevin Rougiers	La Castinelle Nans les Pins	Le Débat Bras	La Courtoise St Maximin	Les Pouverels Cotignac	Les Grandes Pièces Entre-casteaux	
DDS *	2022	49,9	23,0	65,7	29,2	12,6	20,6	7,3	2,1	23,6	10,6	50,4	8,5	5,7	309,3
	2023	**54,3**	**29,1**	**66,3**	**32,0**	**15,0**	**22,1**	**8,4**	**2,0**	**22,6**	**10,6**	**52,8**	**9,4**	**7,1**	**331,7**
Bois	2022	671,4	317,1	821,3	325,6	174,6	248,4	0,0	0,0	275,8	129,1	703,1	109,5	64,6	3 840,3
	2023	**625,3**	**261,3**	**801,1**	**327,3**	**226,2**	**215,8**	**0,0**	**0,0**	**283,3**	**142,9**	**453,3**	**113,2**	**52,8**	**3 502,5**
Cartons**	2022	273,8	99,5	234,6	110,1	41,9	77,7	29,3	4,2	83,3	35,3	215,3	34,8	8,4	1 248,2
	2023	**239,5**	**95,4**	**186,3**	**106,4**	**51,3**	**73,1**	**22,9**	**4,7**	**70,7**	**30,6**	**212,9**	**34,4**	**7,7**	**1 135,9**
Déchets verts***	2022	1537,93	1 999,3	2 348,4	861,8	250,5	556,2	155,3	56,4	681,0	137,3	1 588,4	263,4	72,8	10 508,7
	2023	**1 650,0**	**2 148,0**	**2 425,5**	**1 043,6**	**420,7**	**625,3**	**177,5**	**71,9**	**753,5**	**175,3**	**1 725,4**	**229,6**	**107,4**	**11 553,7**
D3E	2022	300,415	110,1	286,4	130,3	28,7	59,8	22,5	6,8	72,5	31,9	167,3	14,1	10,5	1 241,3
	2023	**276,4**	**106,9**	**255,2**	**137,3**	**48,1**	**73,3**	**27,4**	**9,1**	**74,0**	**38,8**	**196,3**	**11,6**	**6,0**	**1 260,5**
Encombrants	2022	1 776,3	976,5	1 750,2	862,0	322,6	459,9	303,8	58,9	442,6	268,0	1 469,5	231,4	114,1	9 035,6
	2023	**1 657,3**	**852,1**	**1 693,8**	**815,7**	**386,2**	**473,1**	**271,5**	**60,8**	**417,0**	**289,0**	**1 375,0**	**253,4**	**122,8**	**8 667,6**
Ferrailles	2022	299,4	145,1	322,8	156,0	57,2	94,9	43,4	8,5	113,3	57,1	282,7	20,0	12,9	1 613,4
	2023	**301,3**	**135,7**	**282,0**	**156,3**	**69,8**	**89,2**	**41,7**	**10,0**	**116,8**	**57,7**	**267,7**	**13,0**	**8,6**	**1 549,8**
Gravats	2022	2 273,5	990,3	3 145,5	1 127,7	0,0	448,7	170,3	51,9	684,8	194,8	1 319,1	352,0	94,5	10 852,9
	2023	**2 259,0**	**915,0**	**3 305,7**	**1 194,1**	**0,0**	**475,2**	**163,1**	**43,3**	**682,3**	**225,7**	**1 291,6**	**293,4**	**83,4**	**10 931,7**
Batteries	2022	2,0	2,2	4,5	0,3	0,0	2,5	0,5	0,0	2,1	0,7	1,8	0,0	0,0	16,5
	2023														**29,9**
Mobilier	2022	637,0	335,4	575,0	225,0	0,0	23,6	0,0	0,0	0,0	0,0	201,7	59,1	0,0	2 056,8
	2023	**681,6**	**324,0**	**586,1**	**250,8**	**0,0**	**113,1**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**516,3**	**53,4**	**0,0**	**2 525,3**
Pneus	2022	26,6	18,8	36,4	13,7	12,4	0,0	0,0	0,0	10,2	5,2	12,7	2,1	4,1	142,3
	2023	**30,0**	**12,8**	**39,2**	**18,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**9,4**	**5,7**	**19,4**	**2,7**	**4,9**	**142,1**
Total	2022	7 848,3	5 017,3	9 590,8	3 841,6	900,6	1 992,3	732,4	188,7	2 389,1	869,9	6 012,0	1 094,9	387,5	40 865,4
	2023	**7 679,2**	**4 880,3**	**9 641,3**	**4 081,4**	**1 217,3**	**2 160,1**	**712,6**	**201,7**	**2 429,6**	**976,3**	**6 110,9**	**1 014,0**	**400,6**	**41 505,3**

**Déchets Diffus Spécifiques (DDS et EcoDDS) : huiles de vidange, de friture et radiographies incluses (flux en partie non valorisé)*

***Cartons : tonnages des professionnels déduits*

****Déchets verts : tonnages du pôle valorisation pour Tourves (et pas de la déchèterie adjacente)*

2.2.4.3 L'évolution et les ratios des principaux flux

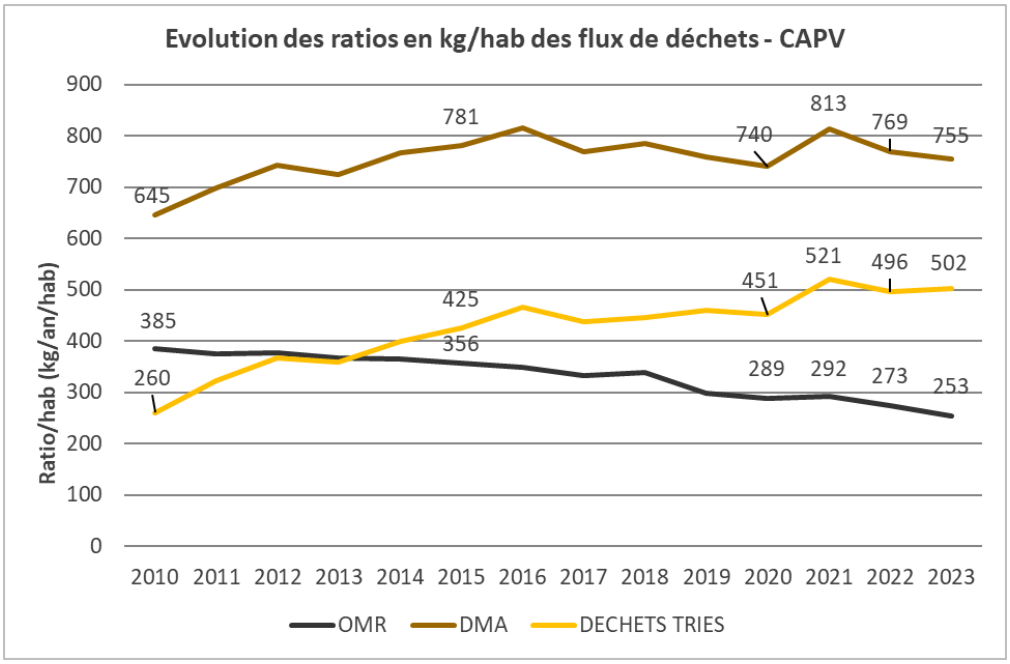

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

- Tonnage : 77 819 (+51% depuis 2010)
- Ratio/hab/an : 755 (+17% depuis 2010)

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

- Tonnage : 26 084 (-15% depuis 2010)
- Ratio/hab/an : 247 (-34% depuis 2010)

Déchets triés

- Tonnage : 51 735 (+149% depuis 2010)
- Ratio/hab/an : 502 (+93% depuis 2010)

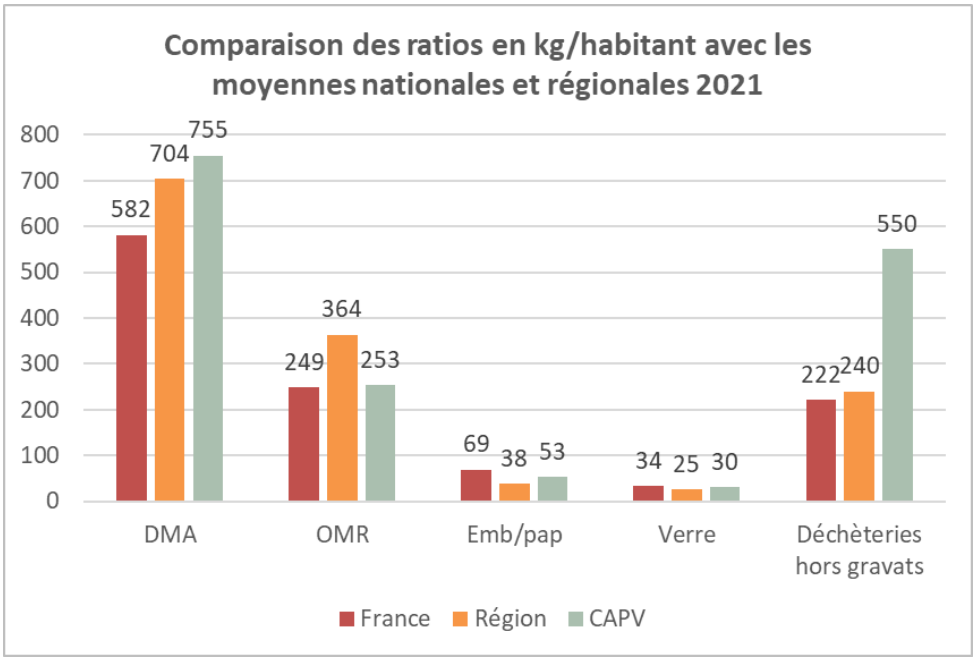

2.2.4.3.1 *L'évolution et la répartition des tonnages des DMA*

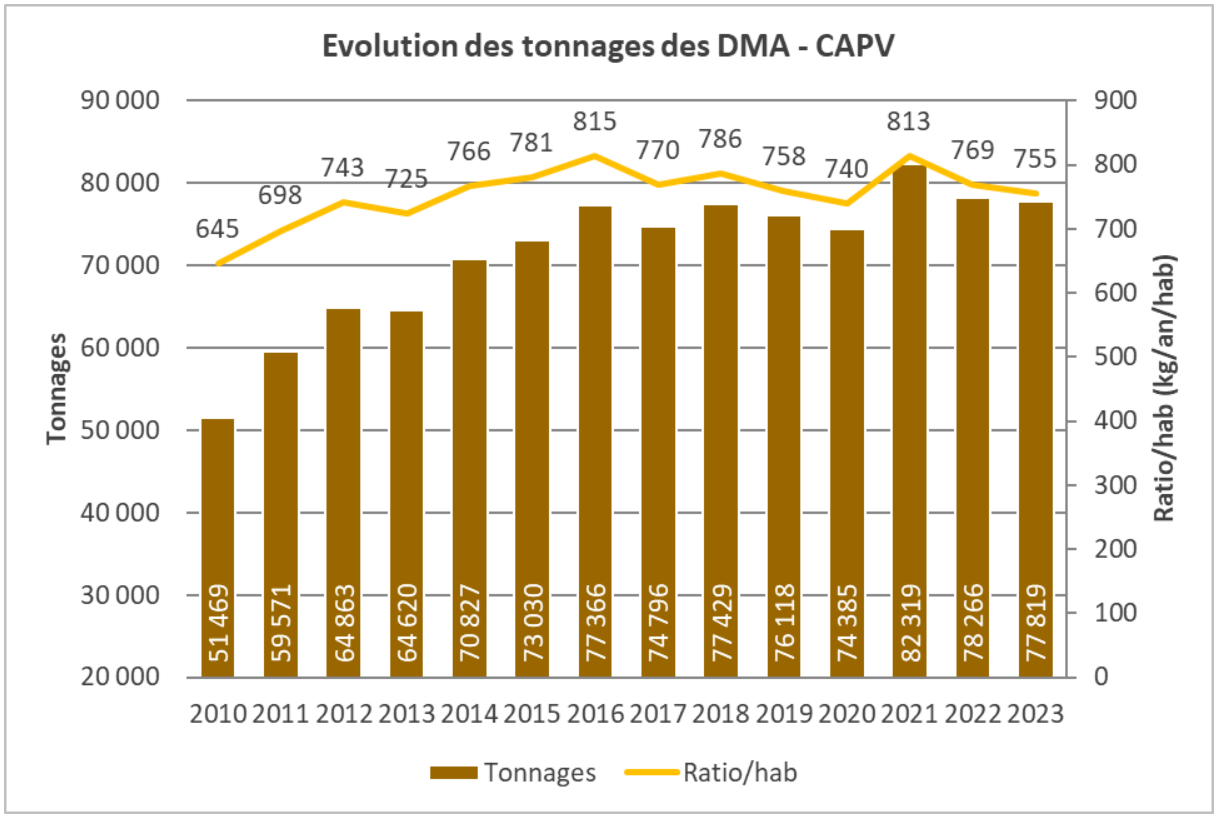

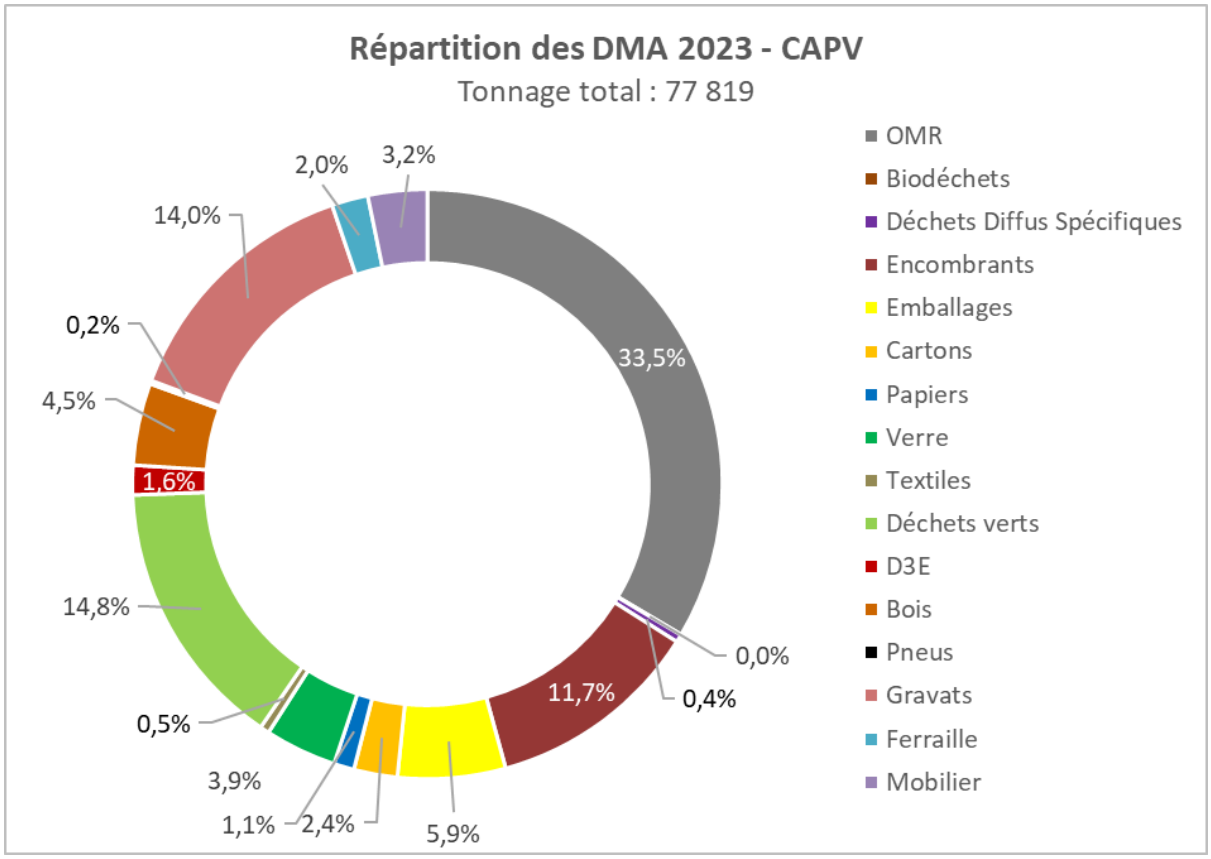

2.2.4.3.2 *L'évolution des tonnages des OMR*

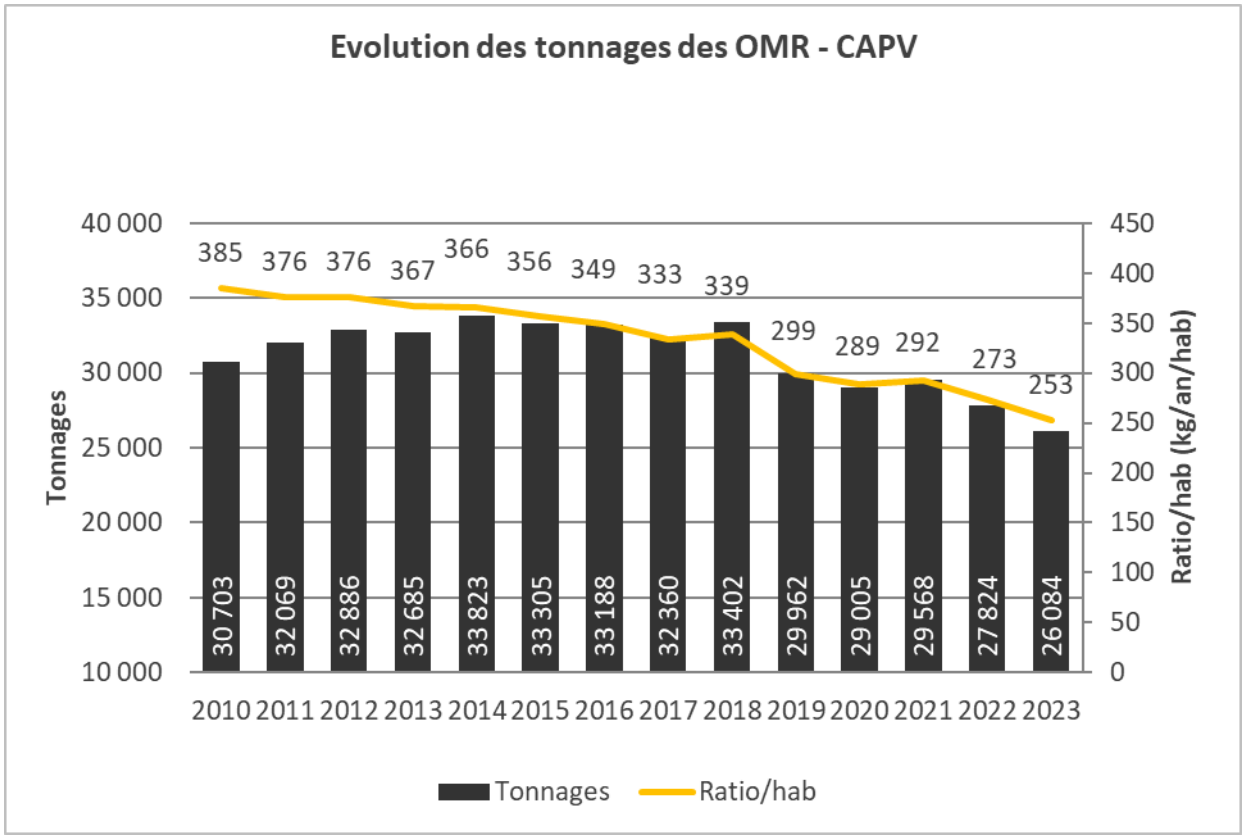

2.2.4.3.3 *L'évolution des tonnages des déchets triés*

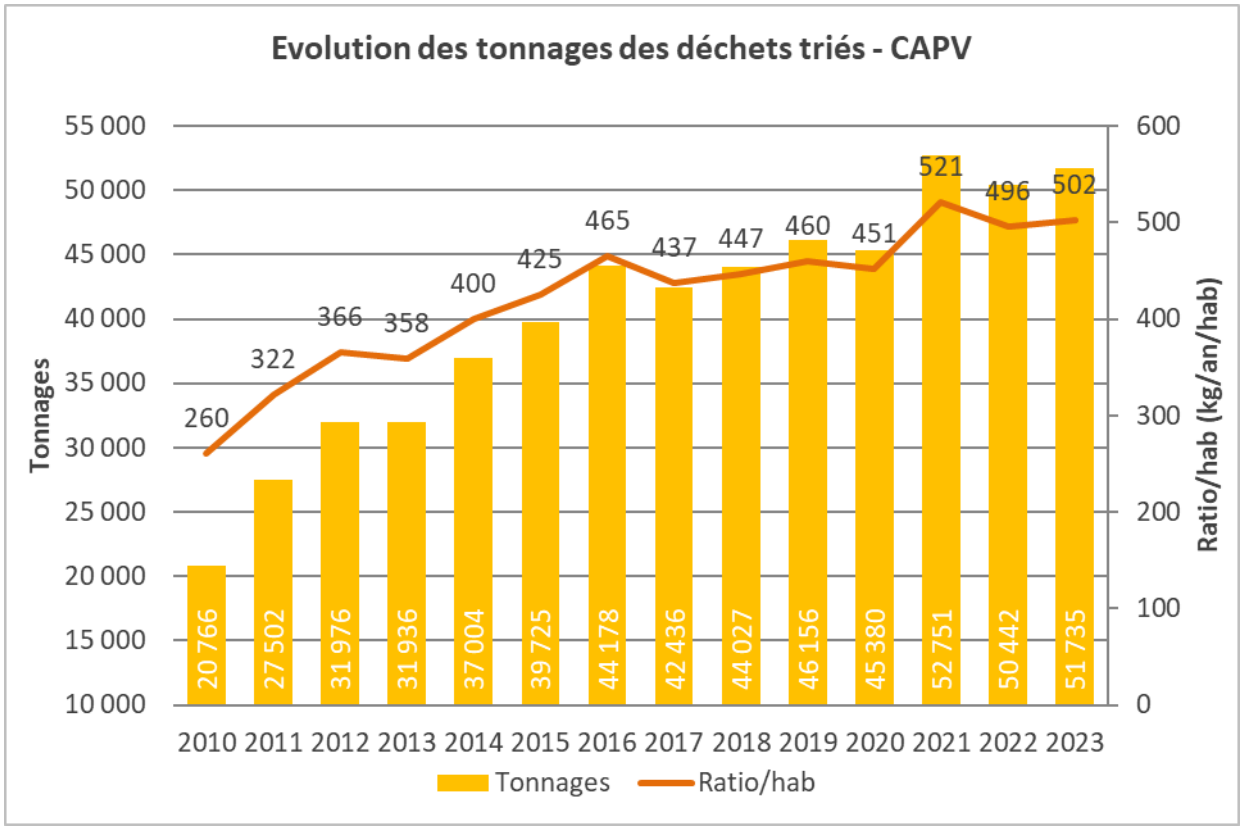

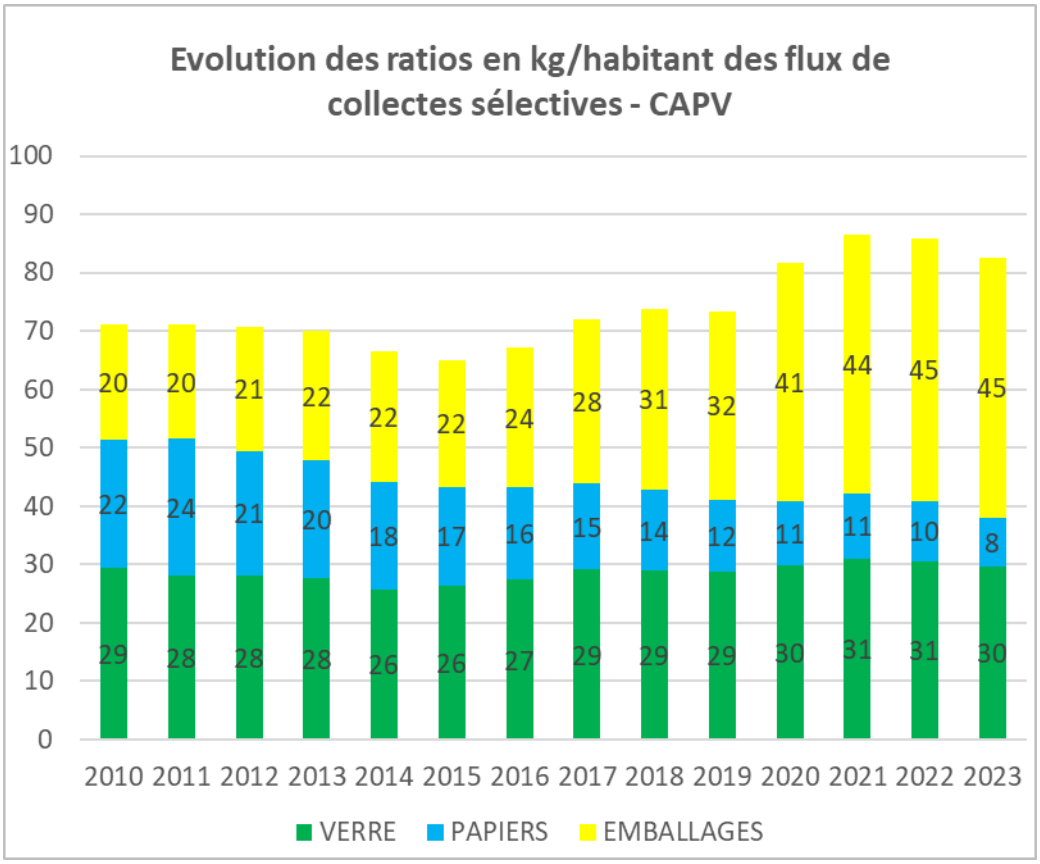

2.2.4.4 Bilan vis-à-vis des objectifs réglementaires

Le SIVED NG est soumis à un cadre réglementaire impactant, dont les principaux textes sont les suivants : l'ordonnance du 17 décembre 2010 (adaptation au droit de l'UE dans le domaine des déchets (n° 2010-1579)), la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC). La plupart des objectifs réglementaires doivent être atteints à l'horizon 2025 ou 2030.

CADRE REGLEMENTAIRE	OBJECTIFS	ECHEANCE	RESULTATS 2023
Directive cadre déchets renforcée par la loi AGEC	Mettre en place le tri à la source des biodéchets	31/12/2023	En cours
Loi TECV	Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage par rapport à 2010	2025	-15%
Loi AGEC	Réduire de 15% les DMA produits par habitant par rapport à 2010	2030	+17%
Loi AGEC	Porter à 55% la réutilisation et le recyclage des DMA	2025	48%
Loi AGEC	Limiter à 10% les DMA admis en installation de stockage	2035	35,7%
Loi AGEC	Détourner 5% des DMA en réemploi *	2030	0,35%
Planification régionale	Réduire de 10% les DMA-NI par rapport à 2015	2025	+10%

**Réemploi : 267 t d'objets dans les ressourceries + 2,5 t de bouteilles consignées*

2.2.4.5 Synoptique des flux des déchets ménagers de la CAPV

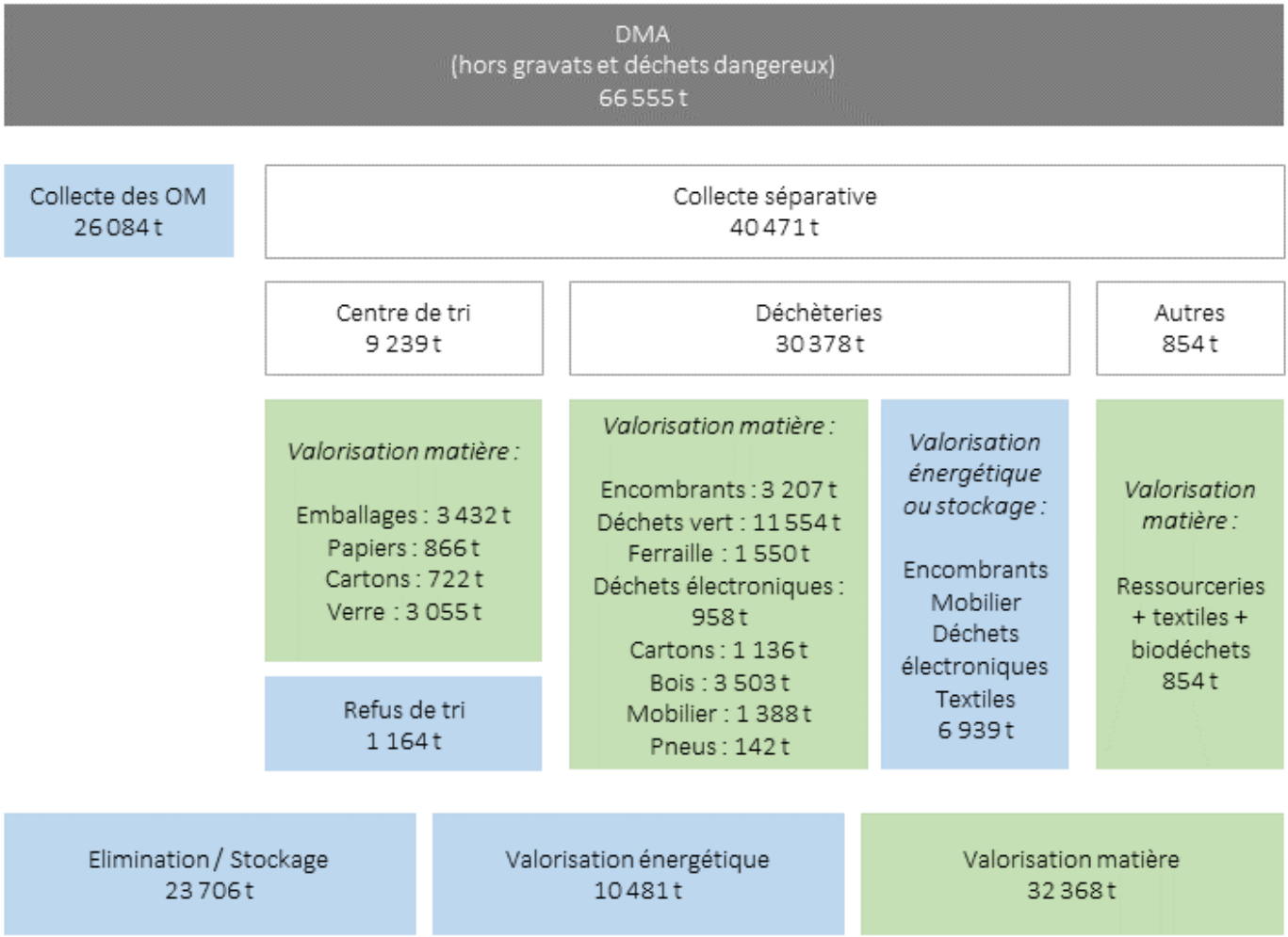

2.3 Le traitement des déchets

2.3.1 La localisation et la nature des traitements

Les ordures ménagères et les emballages collectés par la CAPV transitent par les quais de transfert de La Celle et de Saint Maximin. Les OM de Cœur du Var sont directement réceptionnées sur l'ISDND de Pierrefeu. Les OM de la CCPV sont directement vidées à l'ISDND de Ginasservis. Les emballages, papiers et cartons sont transportés au centre de tri VALEOR au Muy et les OM sont enfouies ou incinérées dans plusieurs exutoires différents.

		DECHETS CONCERNES				
UNITE DE TRAITEMENT / MODE DE VALORISATION		OMR	Recyclables secs	Encombrants	Biodéchets	Autres flux recyclables
	ISDND* et/ou unité de valorisation énergétique (voir détails ci-après)	✓				
	Centre de tri VALEOR groupe Pizzorno Le Muy		✓	✓		
	Plateforme de compostage Cabasse groupe Pizzorno				✓	
	Repreneurs et éco-organismes divers					✓

**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux*

2.3.2 L'origine et les tonnages des déchets

En raison de la raréfaction des solutions de traitement en Région Sud et de la hausse des coûts de traitement, le SIVED NG a eu recours à plusieurs exutoires, en fonction de leurs capacités annuelles disponibles, dans le cadre d'un marché multi attributaires à bons de commande.

ORIGINE	EXUTOIRES	TOTAL PAR EXUTOIRE
Quai CCPV	ISDND GINASSERVIS	15 031,1
Quai Saint Maximin		
Quai de la Celle		
Quai de la Celle	ISDND GARDANNE	12 229,0
Quai Saint Maximin		
Transfert direct CCCV	ISDND PIERREFEU	8 252,2
Quai La Celle		
Quai Saint Maximin		
Transfert direct CCCV	UVE TOULON	7 385,3
Quai La Celle		
TONNAGES 2023		**42 897,5**

2.3.2.1 ISDND de Malespine à Gardanne (13)

Le site est géré par la SEMAG (Société d'économie Mixte d'Aménagement de Gardanne et sa Région). La capacité annuelle est de 53 000 t de déchets enfouis par an. La récupération des biogaz permet de produire 8 000 MW d'électricité (consommation de 2 600 habitants).

L'exutoire est ouvert du lundi au vendredi de 6h à 13h et le samedi de 7h à 12h. Il est fermé le dimanche et les 11 jours fériés légaux suivants : 1er janvier, Lundi de Pâques, 1er et 8 Mai, Jeudi de l'Ascension, Lundi de Pentecôte, 14 Juillet, 15 Août, 1er et 11 Novembre et 25 Décembre.

2.3.2.2 ISDND de Pierrefeu-du-Var (83)

Le site est géré par la société Pizzorno Environnement. Sa capacité annuelle est de 135 000 t jusqu'au 31/12/2024 puis 100 000 t.

Le site peut recevoir les déchets de l'ensemble du territoire provençal du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

2.3.2.3 UVE de Toulon (83)

L'Unité de Valorisation Energétique de Toulon est exploitée par la société ZEPHIRE. Sa capacité de traitement est de 285 000 tonnes par an.

L'UVE produit de la vapeur d'eau et de l'électricité à partir de la combustion des ordures. La vapeur d'eau produite est valorisée sous forme de chaleur, tandis que l'électricité est revendue au réseau ERDF. En 2017, environ 51% du total des déchets des ménages ont été valorisés sous forme d'énergie grâce à l'usine. L'énergie thermique produite (35 958 MWh) a permis de chauffer l'équivalent de 5 200 logements et l'usine a produit 128 934 MWh sous forme d'énergie électrique.

2.3.2.4 ISDND de Ginasservis

L'ISDND de Ginasservis se situe au nord-ouest du territoire du SIVED NG, à environ 2 km du centre bourg de Ginasservis au lieu-dit « Pied de Chèvre ». Le site est géré directement par le SIVED NG en collaboration avec la CCPV. L'ISDND dispose d'une superficie de plus de 19 hectares et comprend 4 casiers :

- Le casier n°1 qui n'est plus exploité et qui a fait l'objet d'une couverture finale en 2016.
- Les casiers n°2 et n°3, qui ont bénéficié d'une réhabilitation en 2021 et qui ne sont plus exploités.
- Le casier n°4, dont l'autorisation d'ouverture a été transmise le 30 mars 2022.

L'exploitation de l'installation est assurée par quatre agents du lundi au vendredi de 6h à 13h.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020, la capacité annuelle de stockage est de 27 000 t.

Dans l'attente de la mise en service d'une installation de traitement des OM (projet Oréval) dont les déchets ultimes seraient enfouis sur l'ISDND, les élus du territoire ont fait le choix de limiter cet apport annuel à 15 000 tonnes.

L'alvéole n°1 du casier 4 a été ouverte le 2 mai 2022 et sa capacité totale est de 86 850 tonnes de déchets. A l'issue de l'année 2023, 15 031 tonnes ont été enfouies. A cette date, la capacité restante est d'environ 57 000 tonnes.

TONNAGES RECEPTIONNES A L'ISDND DE GINASSERVIS EN 2023			
Origine	**CAPV**	**CCCV**	**CCPV**
Quai de transfert	Quai de La Celle Quai de Saint Maximin		Apport direct
Transporteur	PASINI		NICOLLIN
Tonnages reçus	8 828,22 t	508,96 t	5 693,90 t
Tonnage total	15 031,08 t		

Suite à une demande effectuée le 29 décembre 2021 par le SIVED NG visant à étendre le périmètre de la zone de chalandise à l'ensemble des communes du SIVED NG et ne plus être limité aux seules 6 000 tonnes issues de la CCPV, les services de la Préfecture ont répondu favorablement par un arrêté préfectoral complémentaire en date du 27 mars 2022. Cet arrêté précise que, vu la délibération prise par le comité syndical du SIVED NG le 18 octobre 2021, la zone de chalandise se limite désormais :

- uniquement à l'ensemble des communes du SIVED NG jusqu'au 31 décembre 2024,
- à compter du 1er janvier 2025, au bassin de vie provençal tel que défini dans le SRADDET de la Région Sud.

Les services de la DREAL du Var ont missionné un contrôle inopiné sur la nature des déchets enfouis sur l'ISDND de Ginasservis, mettant ainsi en évidence la part encore trop importante de déchets valorisables dans les OM.

Des visites ont été organisées pour les usagers, élus et agents du SIVED NG afin de présenter le site. Outre la compréhension du fonctionnement de cette installation, l'objectif est de mettre en évidence les enjeux du tri des déchets en amont, au regard de la part encore importante de déchets valorisables dans les ordures ménagères.

2.3.3 Les taux et performances de valorisation

La loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière à 65% en 2025 (55% en 2020) des déchets non dangereux non inertes.

En 2023, le taux de valorisation matière est de 48,6% (50% en 2022). Après tri, une partie des encombrants et des emballages collectés ne peut être recyclée et doit être enfouie ou incinérée.

TYPES DE DECHET	TONNAGES COLLECTES	MODES DE TRAITEMENT					
	Total annuel	VALORISATION MATIERE Recyclage - Compostage - Epandage + remblais - Méthanisation		VALORISATION ENERGETIQUE Co-incinération - Incinération avec valorisation énergétique - Production thermique avec déchets de bois		ELIMINATION Incinération sans valorisation énergétique - Stockage	
		%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes
OMR	26 084,0	0,0%	0,0	16,9%	4 406,0	83,1%	21 678,0
DECHETS VERTS	11 553,7	100,0%	11 553,7	0,0%	0,0	0,0%	0,0
ENCOMBRANTS (DECHETERIES)	8 667,5	37,0%	3 207,0	53,0%	4 593,8	10,0%	866,8
ENCOMBRANTS (RESSOURCERIES)	473,4	100,0%	473,4	0,0%	0,0	0,0%	0,0
EMBALLAGES, PAPIERS et CARTONS	7 321,3	84,1%	6 157,0	5,0%	368,6	10,9%	795,7
BOIS TRAITES	3 503,0	100,0%	3 503,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0
VERRE	3 054,9	100,0%	3 054,9	0,0%	0,0	0,0%	0,0
MOBILIER	2525,34	55,0%	1 388,9	36,0%	909,1	9,0%	227,3
D3E	1 260,4	76,0%	957,9	13,0%	163,9	11,0%	138,6
FERRAILLE	1 549,8	100,0%	1 549,8	0,0%	0,0	0,0%	0,0
PNEUS	142,1	100,0%	142,1	0,0%	0,0	0,0%	0,0
TEXTILES	395,9	90,0%	356,3	10,0%	39,6	0,0%	0,0
BIODECHETS	24,4	100,0%	24,4	0,0%	0,0	0,0%	0,0
TOTAL (hors gravats et DDS)	**66 555,7**	**48,6%**	**32 368,5**	**15,7%**	**10 481,0**	**35,6%**	**23 706,4**

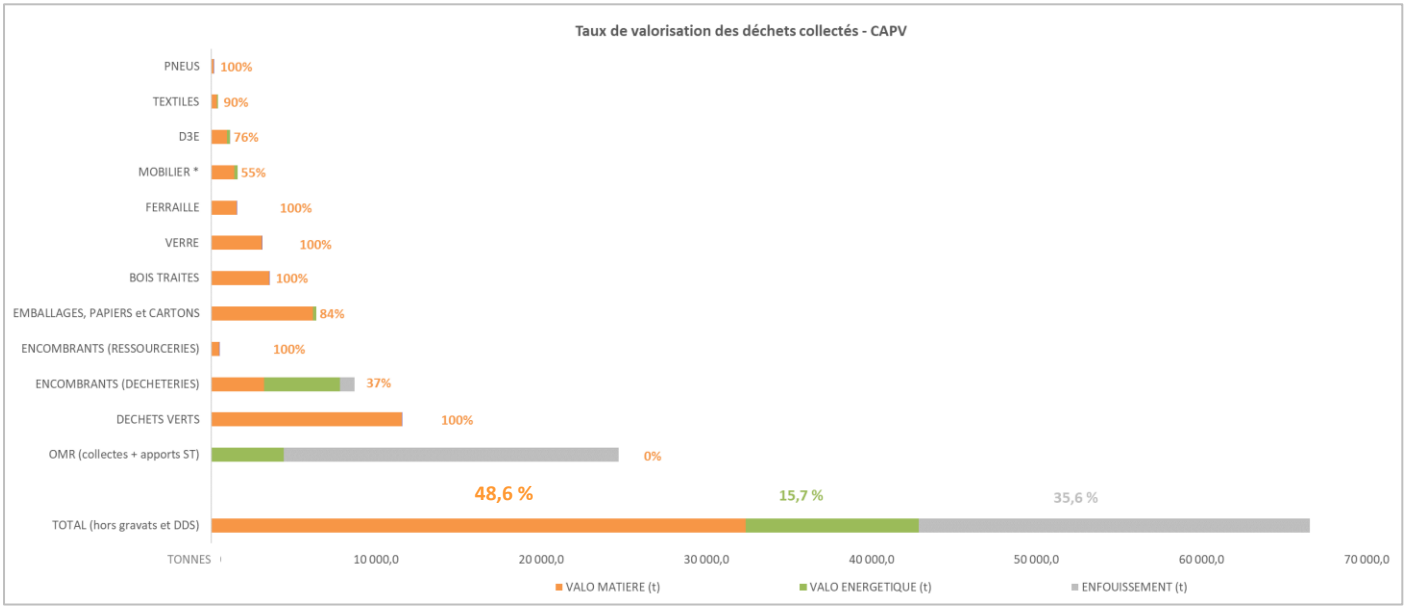

2.3.4 L'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

La loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif de réduire de 30 % la quantité de déchets non dangereux non inertes admise en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. On constate que la quantité d'OMR enfouies a baissé de 45% depuis 2010.

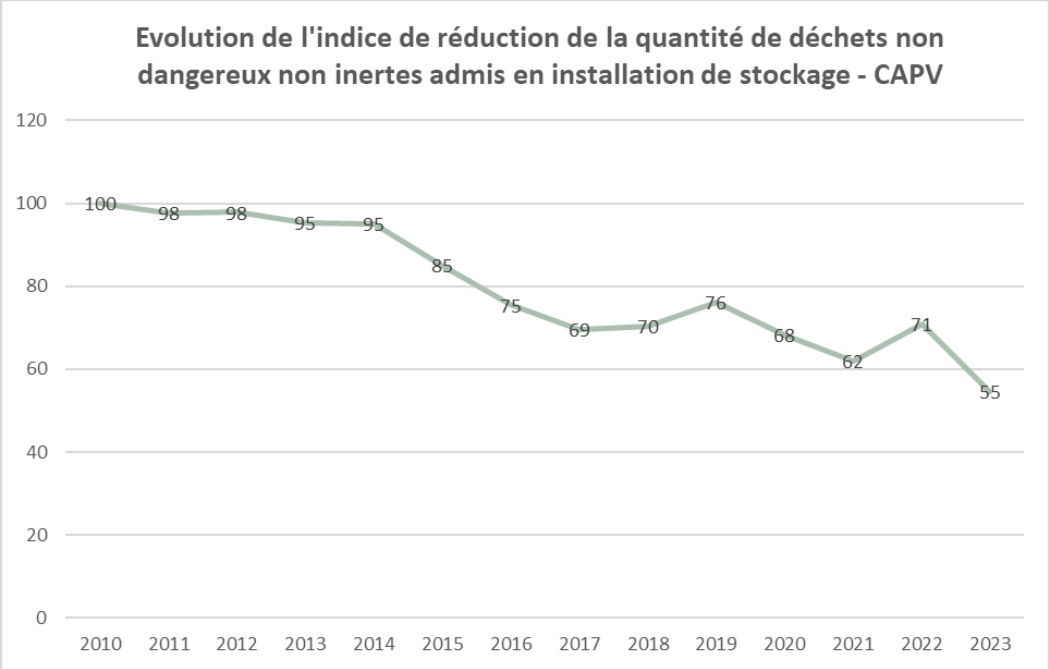

** Indice calculé sur la base de la quantité annuelle d'OMR enfouies par habitant*

2.3.5 Le projet Oréval

Face à la situation tendue en matière de traitement des déchets ultimes dans la Région Sud et considérant le contexte règlementaire, le SIVED NG a lancé un projet de création d'une installation de traitement et de valorisation des déchets ménagers, issu de la coopération entre les EPCI membres du SIVED NG.

Le gisement potentiel de déchets orienté vers l'installation est de 61 500 tonnes par an sur 54 communes au total. Cette projection est calculée à partir des quantités produites en 2020 : 45 000 t d'OMR, 15 000 t d'encombrants et 1500 t de refus de tri.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, trois scénarios ont été étudiés et présentés aux élus, qui se sont finalement orientés vers le scénario suivant : concilier à la fois la maîtrise économique du projet et l'atteinte des objectifs visés par le SIVED NG, à savoir mettre en décharge moins de 27 000 t de déchets résiduels par an pour être autonome sur l'enfouissement des déchets ultimes grâce à son ISDND situé à Ginasservis. Ce scénario correspond à la création d'une installation de stabilisation de l'organique résiduel dans les OM avant élimination avec valorisation matière ou énergétique des sous-produits (ex : production de CSR).

Après avoir analysé différents modes de portage, le SIVED NG envisage de confier la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la future installation à un tiers, par un contrat de concession, sous forme de Délégation de Service Public.

Le SIVED NG a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable, en s'appuyant sur un dispositif d'information complet permettant à tous les publics concernés de donner leurs avis sur le projet, de novembre à décembre 2022.

En raison de l'absence de maîtrise foncière, le projet a été suspendu en 2023.

2.4 Mesures de prévention des risques sur l'humain et l'environnement

2.4.1 Mesures de prévention des risques sur l'humain

Des mesures sont prises pour prévenir les risques pour la santé et la sécurité des agents et des usagers qui fréquentent les infrastructures du SIVED NG. Chaque année, la société Optima RH identifie et analyse les situations à risques et les accidents survenus au sein du SIVED NG. Cette analyse est retranscrite dans le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et dans un document intitulé « Analyse des risques auxquels sont exposés les agents du SIVED NG et préconisations associées ».

Le CST (Comité Social Territorial) propose également des mesures de prévention. Le programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail regroupe l'ensemble des mesures qu'il était prévu de réaliser dans l'année. Le taux de réalisation est supérieur à 50% pour la majeure partie des actions du programme.

En 2023, le SIVED NG dénombre un accident du travail et aucune maladie professionnelle.

ACTIONS ENGAGEES DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DES RISQUES DU TRAVAIL – RESULTATS 2023		
Principales actions engagées	**Nombre d'actions**	**Réalisation**
Vérifications périodiques obligatoires : engins et véhicules ampliroll, installations électriques des bâtiments, portes sectionnelles, PIRL, gerbeurs, plateformes métalliques.	45	----------100%
Actualisation du Document Unique.	1	----------100%
Formations des agents : habilitation électrique, gestion des conflits, manipulation des extincteurs, SST, tri des DDS, gestes et postures.	12	----------63%
Diffusion de fiches prévention à destination des agents : gestion du risque alcool, utilisation d'un souffleur électrique, travail sur écran, gestion des risques liés au tabac, utilisation du groupe électrogène…	9	----------70%
Lutte contre les Risques Psychosociaux (RPS) : réalisation d'un audit des agents via un questionnaire en ligne et intégration des résultats dans le Document Unique.	1	----------100%
Réalisation du Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail : mise à jour du PAPRIPACT dont le taux de réalisation est de 70% en 2023 ; le nombre d'actions engagées est de 128.	1	----------100%
Lutte contre les chutes : inventaire des EPC contre les chutes, intégration des EPC dans le registre sécurité, élaboration d'un programme de vérification des EPC contre les chutes.	3	----------100%
Lutte contre les incendies : mise en place d'un tableau de présence, réalisation d'un exercice d'évacuation, mise en place des alarmes incendie sur les sites.	3	----------91%
Réalisation des documents obligatoires : 2 plans de prévention, 3 attestations d'inspection commune préalable, 6 certificats d'analyse des risques et des mesures prises, 20 protocoles de chargement/ déchargement, 4 protocoles sécurité HSE, 9 permis feu, 2 fiches analyse accidents.	46	----------80%

Prise en compte du risque lié au travail isolé : mise en place d'un dispositif d'alarme pour travailleur isolé sur les 16 sites du SIVED NG.	1	----------100%
Lutte contre le bruit : distribution de casques anti-bruit à l'ensemble des agents exposés à ce risque.	1	----------100%
Visites de sites avec les membres du CST : sur les déchèteries de COTIGNAC, ENTRECASTEAUX, LA ROQUEBRUSSANNE et NANS-LES-PINS	4	----------100%
Autorisations de conduite délivrées aux agents de quai pour l'utilisation de la chargeuse, les engins de tassage, la tractopelle et la mini-pelle à pneus.	23	----------90%

2.4.2 Mesures de prévention des risques sur l'environnement

Pour le traitement des déchets, le SIVED NG fait en grande partie appel à des prestataires qui ont en charge la prévention des risques pour la santé et la sécurité de leurs agents mais également la prévention des risques vis-à-vis de l'environnement. Ces dispositions sont détaillées dans les chapitres suivants.

2.4.2.1 ISDND de Malespine à Gardanne (13)

Le prestataire est certifié ISO 9 001 (qualité) pour l'ensemble de ses activités et ISO 14 001 (environnement) pour son activité d'exploitation. Les objectifs environnementaux sont la valorisation du biogaz au-delà des objectifs TGAP, la réduction de la production de lixiviats, l'amélioration de leur qualité et la limitation des odeurs.

2.4.2.2 ISDND de Pierrefeu-du-Var (83)

Le prestataire a mis en place des mesures de protection visant à éviter, réduire, accompagner et compenser les impacts environnementaux des activités. Ces actions portent sur :

- Le suivi scientifique trentenaire d'une parcelle de 48.6 hectares limitrophe au site ;
- Le financement d'une étude sur une chauve-souris par le Groupement des Chiroptères de Provence ;
- Le financement d'actions d'épanouissement de forêts et bois situés dans des zones proches du site ;
- La création d'une piste DFCI (voie de Défense des Forêts Contre l'Incendie) entourant l'exploitation et le financement d'actions visant à favoriser la protection incendie.

2.4.2.3 UVE de Toulon (83)

L'Usine de Valorisation Energétique de Lagoubran est certifiée en ce qui concerne :

- Le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001 ;
- Le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 140001 ;
- Le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001.

Des coupelles ont été implantées dans l'environnement immédiat de l'installation. Elles reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs, dans la zone du panache de l'UVE et sur les pentes du Faron. Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX (indépendant) auprès des neuf points de mesures. Les résultats sont comparables à ceux des dix premières campagnes. Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'UVE n'est mis en évidence. En termes de rejets dans l'atmosphère, ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

2.4.2.4 ISDND de Ginasservis (83)

Les mesures suivantes ont été mises en œuvre par le SIVED NG :

- Ramassage régulier des envols en provenance des casiers ;

- Campagne d'analyse trimestrielle sur les eaux souterraines, via les piézomètres, pour mesurer les éventuelles traces de pollution de l'ISDND ;
- Campagne d'analyse trimestrielle sur les eaux de rejets issues du bassin des eaux de ruissellement interne (analyse systématique avant tout rejet dans le milieu naturel) et du perméat issu du traitement des lixiviats par osmose inverse (campagne ponctuelle) ;
- Débroussaillage de l'intérieur de l'ISDND et entretien bande pare feu pour limiter les risques d'incendies ;
- Analyse de la qualité de l'air ;
- Brulage des biogaz issus des casiers via la torchère.

3 LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Le montant annuel des principales prestations

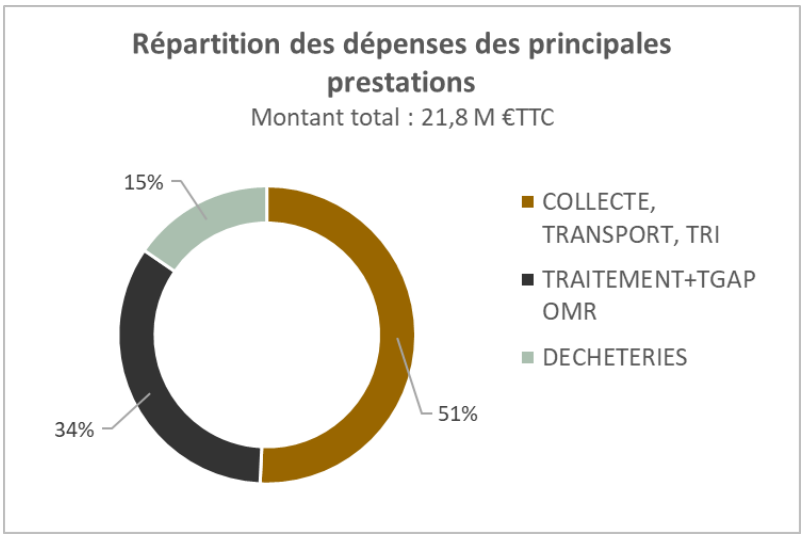

Le traitement (et la TGAP) des OMR représente 1/3 des dépenses des principales prestations, soit près de 7,4 M€ TTC.

Le coût total des prestations a augmenté de 16% par rapport à 2022.

3.1.1 Les dépenses de prestations liées à la collecte des déchets

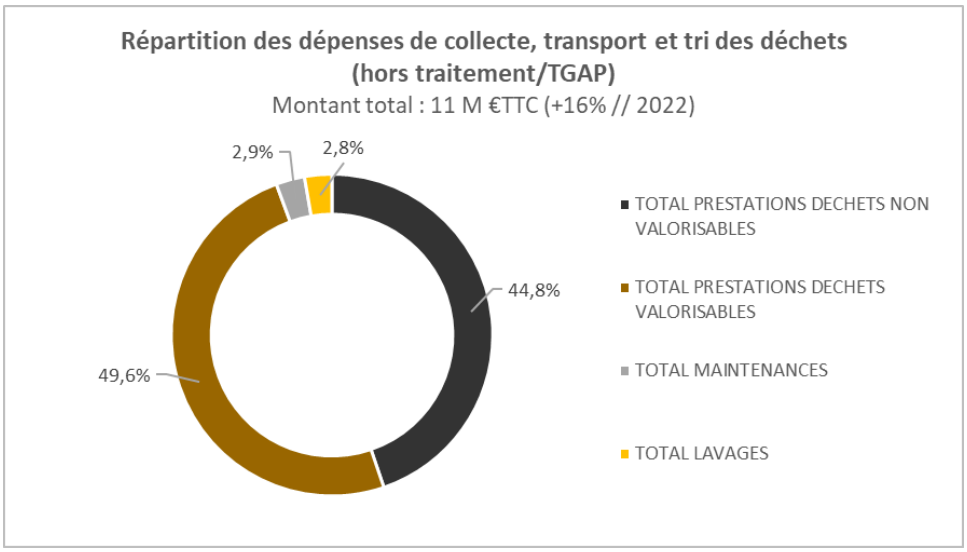

La collecte et le transport des OMR représentent une part quasiment aussi importante que la collecte, le transport et le tri des emballages, du verre et du papier réunis.

Voir le détail dans le tableau ci-après.

DEPENSES 2023 DES PRESTATIONS LIEES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS - CAPV				
Prestations	**Coûts forfaitaire / coûts moyens**	**Quantité**	**Montant HT**	**Montant TTC 2023**
Collecte des OMR en porte-à-porte (PAP)	FORFAIT	22 490,56	3 837 620,13 €	4 221 382,14 €
Collecte des OMR en points d'apport volontaire (PAV)	FORFAIT	2 899,68	244 153,50 €	268 568,85 €
TOTAL DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES		25 390,24	4 081 773,63 €	4 489 950,99 €
Dépôts des OMR sur les quais (services techniques)		693,88		
Dépôts des OMR sur les quais (Eco Consultants, contrats privés…)		41,98		
TOTAL DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES ET DEPOSEES SUR LES QUAIS		26 126,10		
Transport des OMR vers l'ISDND SEMAG à GARDANNE	11,62 €	3 269,96	37 988,73 €	41 787,60 €
Transport des OMR vers l'ISDND de Pierrefeu du Var	11,07 €	493,96	5 468,14 €	6 014,95 €
Transport direct des OMR vers l'UVE de Toulon	11,27 €	4 042,74	45 561,00 €	50 117,10 €
Transport des OMR vers l' ISDND de Ginasservis	13,09 €	8 828,22	115 549,30 €	127 104,23 €
TOTAL DES OMR DU QUAI DE LA CELLE TRANSPORTEES VERS LES EXUTOIRES (ISDND, UVE)	12,30 €	16 634,88	204 567,17 €	225 023,89 €
Traitement des OMR vers l'ISDND SEMAG à Gardanne	100,08 €	3 269,96	327 257,60 €	359 983,36 €
Traitement des OMR vers l'ISDND de Pierrefeu du Var	142,66 €	130,80	18 660,54 €	20 526,59 €
Traitement des OMR vers l'UVE de Toulon	141,82 €	4 405,90	624 865,40 €	687 351,94 €
Traitement des OMR vers l' ISDND de Ginasservis	88,32 €	8 828,22	779 708,39 €	857 679,23 €
TOTAL DES OMR TRAITEES EN PROVENANCE DU QUAI DE LA CELLE		16 634,88	1 750 491,93 €	1 925 541,12 €
TGAP des OMR vers l'ISDND SEMAG à GARDANNE	52,00 €	3 269,96	170 037,92 €	187 041,71 €
TGAP es OMR vers l'ISDND de Pierrefeu du Var	52,00 €	130,80	6 801,60 €	7 481,76 €
TGAP des OMR vers l'UVE de Toulon	12,00 €	4 405,90	52 870,80 €	58 157,88 €
TGAP des OMR vers l' ISDND de Ginasservis	61,00 €	8 828,22	538 521,42 €	592 373,56 €
TOTAL DE LA TGAP EN PROVENANCE DU QUAI DE LA CELLE		16 634,88	768 231,74 €	845 054,91 €
Transport des OMR vers l'ISDND SEMAG à GARDANNE	12,18 €	8 959,02	109 120,86 €	120 032,95 €
Transport des OMR vers l'ISDND de Pierrefeu du Var	15,62 €	23,24	363,01 €	399,31 €
Transport des OMR vers l'UVE de Toulon		0,00	0,00 €	0,00 €
Transport des OMR vers l' ISDND de Ginasservis	13,72 €	508,96	6 982,48 €	7 680,73 €
TOTAL DES OMR DU QUAI DE SAINT MAXIMIN TRANSPORTEES VERS LES EXUTOIRES (ISDND, UVE)	12,27 €	9 491,22	116 466,35 €	128 112,99 €
Traitement des OMR vers l'ISDND SEMAG à Gardanne	100,08 €	8 959,02	896 618,72 €	986 280,59 €
Traitement des OMR vers l'ISDND de Pierrefeu du Var	147,83 €	23,24	3 435,57 €	3 779,13 €
Traitement des OMR vers l'UVE de Toulon		0,00		
Traitement des OMR vers l' ISDND de Ginasservis	88,32 €	508,96	44 951,35 €	49 446,48 €
TOTAL DES OMR TRAITEES EN PROVENANCE DU QUAI DE SAINT MAXIMIN	99,57 €	9 491,22	945 005,64 €	1 039 506,20 €
TGAP des OMR vers l'ISDND SEMAG à GARDANNE	52,00 €	8 959,02	465 869,04 €	512 455,94 €
TGAP es OMR vers l'ISDND de Pierrefeu du Var	52,00 €	23,24	1 208,48 €	1 329,33 €
TGAP des OMR vers l'UVE de Toulon	- €	0,00	0,00 €	0,00 €
TGAP des OMR vers l' ISDND de Ginasservis	61,00 €	508,96	31 046,56 €	34 151,22 €
TOTAL DE LA TGAP	52,48 €	9 491,22	498 124,08 €	547 936,49 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES POUR LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES			**8 364 660,54 €**	**9 201 126,60 €**
Heures de collecte supplémentaires en ordures ménagères	127,31 €	522,50	66 521,10 €	73 173,21 €
Heures de collecte supplémentaires en emballages ménagers	130,42 €	1,00	130,42 €	137,59 €
TOTAL HEURES SUPPLEMENTAIRES			66 651,52 €	73 310,80 €
Mise à disposition des caissons	119,00 €	12,00	1 428,00 €	1 570,80 €
Rotation des caissons pour les services techniques (balayures)	53,31 €	138,00	7 357,08 €	8 092,79 €
Forfait pour le relevage des caissons du marché de Brignoles	214,20 €	12,00	2 570,34 €	2 711,71 €
TOTAL PRESTATIONS DES CAISSONS			11 355,42 €	12 375,30 €
Mise à disposition de chauffeur et camion grue pour déplacements colonnes OMR (tarif horaire)	125,81 €	114,00	14 342,49 €	15 776,74 €
Mise à disposition de chauffeur et camion grue pour déplacements colonnes EMB et implantation colonnes cartons (tarif horaire)	121,80 €	170,30	20 742,17 €	21 882,99 €
TOTAL PRESTATIONS PARTICULIERES			35 084,66 €	37 659,73 €
TOTAL PRESTATIONS DECHETS NON VALORISABLES			**8 477 752,14 €**	**9 324 472,42 €**

DEPENSES 2023 DES PRESTATIONS LIEES A LA COLLECTE DES DECHETS VALORISABLES - CAPV				
Prestations	Coûts forfaitaires / coûts moyens	Quantité	Montant HT	Montant TTC
Collecte des emballages en PAP	FORFAIT	3 998,38	2 248 559,88 €	2 372 230,67 €
Transport des emballages en PAP (quai de La Celle)	38,55 €	3 064,56	118 137,01 €	124 634,55 €
Transport des emballages en PAP (quai de St Maximin)	60,65 €	925,77	56 149,64 €	59 237,87 €
Collecte et transport des emballages en PAV	FORFAIT	598,33	262 815,63 €	277 270,49 €
Relevage des cartons en PAV (prix au relevage)	985,31 €	164,00	161 591,02 €	170 478,53 €
Tonnages des cartons en PAV		351,23		
Collecte des papiers en PAV	FORFAIT	3 054,93	79 562,91 €	83 938,87 €
Collecte du verre en PAV	FORFAIT	866,08	192 888,27 €	203 497,12 €
Collecte des cartons des entreprises et des commerçants	FORFAIT	370,71	153 825,01 €	162 285,39 €
TOTAL DECHETS VALORISABLES			3 273 529,37 €	3 453 573,49 €
Tri des cartons en PAV	44,40 €	351,23	15 594,39 €	16 452,08 €
Tri des cartons des entreprises	44,40 €	370,71	16 459,52 €	17 364,80 €
Tri des emballages (y compris apport direct d'emballages d'une commune en régie)	310,80 €	4 588,66	1 426 153,97 €	1 504 592,44 €
Tri du verre	17,76 €	3 064,37	54 423,12 €	57 416,39 €
Tri des papiers (y compris apport direct des archives d'une commune)	38,85 €	868,04	33 723,35 €	35 578,14 €
TOTAL TRI DECHETS VALORISABLES			1 546 354,36 €	1 631 403,85 €
Traitement des refus de tri	182,04 €	1 164,38	211 964,46 €	233 160,91 €
TGAP des refus de tri enfouis	52,00 €	795,74	41 378,27 €	45 516,10 €
TGAP des refus de tri incinérés	- €	368,65		
TOTAL REFUS DE TRI			253 342,73 €	278 677,01 €
Collecte des encombrants par La Courtoise ressourcerie (forfait annuel)		210,92	126 000,00 €	126 000,00 €
Collecte des biodéchets des établissements scolaires (prix unitaire par bac collecté)	21,69 €	546,00	11 843,23 €	12 494,61 €
TOTAL PRESTATIONS PARTICULIERES			137 843,23 €	138 494,61 €
TOTAL PRESTATIONS DECHETS VALORISABLES			**5 211 069,70 €**	**5 502 148,95 €**
TOTAL PRESTATIONS DECHETS VALORISABLES ET NON VALORISABLES			**13 688 821,84 €**	**14 826 621,38 €**
Maintenance des bacs et colonnes par ESE				265 561,61 €
Déplacement de colonnes aériennes à ordures ménagères	105,48 €	20,00	2 109,50 €	2 320,45 €
Elimination ou recyclage des colonnes usagées à emballages	456,31 €	74,00	33 766,94 €	35 624,12 €
Déplacement ou remplacement de colonnes aériennes à emballages	105,74 €	138,00	14 592,12 €	15 394,69 €
TOTAL MAINTENANCES			**50 468,56 €**	**318 900,87 €**
Lavage bacs OMR (facturé au m3)	28,80 €	5 699,43	164 138,15 €	178 926,48 €
Lavage bacs emballages (facturé au m3)	28,12 €	1 484,37	41 745,67 €	44 041,68 €
Lavage et pompage des colonnes OMR + pompage du fond de cuve	166,30 €	137,00	22 782,73 €	25 061,00 €
Lavage colonnes aériennes OMR (intérieur et extérieur)	83,04 €	48,00	3 985,92 €	4 384,51 €
Lavage et pompage des colonnes EMB + pompage du fond de cuve	166,19 €	175,00	29 083,91 €	30 683,53 €
Lavage périscope ou dome colonnes enterrées ou semi enterrées	55,37 €	128,00	7 087,04 €	7 476,83 €
Lavage colonnes aériennes emballages et verre (intérieur et extérieur)	83,03 €	146,00	12 123,04 €	12 789,81 €
Lavage colonnes aériennes papiers et cartons (extérieur)	66,41 €	29,00	1 925,89 €	2 031,81 €
TOTAL LAVAGES			**282 872,35 €**	**305 395,65 €**
TOTAL MAINTENANCES ET LAVAGES			**333 340,91 €**	**624 296,52 €**
TOTAL GENERAL DES PRESTATIONS LIEES A LA COLLECTE DES DECHETS			**14 022 162,75 €**	**15 450 917,89 €**

3.1.2 Les dépenses de prestations liées aux déchèteries

Les encombrants représentent près de la moitié des dépenses de prestations au sein des déchèteries à hauteur de 1,2 M €TTC (voir le détail dans le tableau ci-après).

DEPENSES 2023 DES PRESTATIONS LIEES AUX DECHETERIES - CAPV				
Prestations	**Coût moyen**	**Quantité**	**Montant HT**	**Montant TTC**
Transport & valorisation des Déchets Diffus Spécifiques	pu / tonne + coût fixe	176,22	173 813,10 €	188 211,62 €
Transport & valorisation des Déchets Diffus Spécifiques par ECO DDS	soutien	69,84		
Non-conformité ECO DDS			224,00 €	236,32 €
Huile de friture	55,20 €	8,66	478,20 €	504,50 €
Huile de vidange		76,93	0,00 €	0,00 €
Prestations particulières (pompage huiles hydrauliques sur les sites)			3 023,00 €	3 245,92 €
TOTAL PRESTATIONS DECHETS NON VALORISABLES		331,66	177 538,30 €	192 198,36 €
Transport & traitement des gravats	pu / tonne + coût fixe	10 931,69	189 192,56 €	199 598,15 €
Transport des cartons des déchèteries (sans les tonnages des cartons des professionnels vidés sur les déchèteries)	pu / tonne + coût fixe	1 347,18	152 182,34 €	160 552,37 €
Tri des cartons des déchèteries (sans les tonnages des cartons des professionnels vidés sur les déchèteries)	44,40 €	1 135,91	50 434,40 €	53 208,30 €
Valorisation des encombrants (ECORECEPT)	pu / tonne + coût fixe	4 390,94	594 868,95 €	627 586,74 €
Refus de tri sur les encombrants (5% du tonnage total du prestataire ECORECEPT)	52,00 €	187,84	9 767,42 €	10 744,16 €
Transport des encombrants (prix forfaitaire par déchèterie après défaillance prestataire ECORECEPT)	171,95 €	964,00	165 759,72 €	174 876,50 €
Valorisation des encombrants (SOFOVAR suite à la défaillance du prestataire ECORECEPT)	228,53 €	4 276,60	977 340,88 €	1 031 094,63 €
Transport & valorisation du bois traité	pu / tonne + coût fixe	3 502,51	290 936,81 €	306 938,33 €
Transport & valorisation des pneumatiques	pu / tonne + coût fixe	126,92	52 062,66 €	54 926,11 €
Location mensuelle du caisson pneumatiques pour les sites de Nans et Bras	location caisson	15,16	1 680,00 €	1 873,90 €
Pénalité pour non-conformité des pneumatiques			224,00 €	236,32 €
Transport de la ferraille non tassée	46,28 €	406,77	18 825,32 €	19 860,71 €
Transport & traitement des déchets verts des décèteries vers le Pôle Valorisation de Tourves	pu / tonne + coût fixe	4 658,13	118 616,00 €	125 139,88 €
Transport & traitement des déchets verts des déchèteries vers l'exutoire du prestataire	pu / tonne + coût fixe	5 296,64	290 307,42 €	306 274,33 €
Evacuation et valorisation du broyat	13,62 €	5 334,01	72 660,15 €	76 656,46 €
Evacuation des souches	90,00 €	51,40	4 626,00 €	4 880,43 €
Prestation particulières (mise à disposition d'un broyeur)			15 550,00 €	16 405,25 €
Recyclage des extincteurs	1 868,00 €	2,50	4 670,00 €	4 926,85 €
TOTAL PRESTATIONS DECHETS VALORISABLES			3 009 704,63 €	3 175 779,42 €
TOTAL PRESTATIONS LIEES AUX DECHETERIES			**3 187 242,93 €**	**3 367 977,78 €**

3.1.3 Les dépenses de prestations liées au traitement des OMR

Le coût de traitement (incluant la TGAP) est de 173 € la tonne pour les OMR en 2023.

DEPENSES 2023 DES PRESTATIONS LIEES AU TRAITEMENT DES OMR - SIVED NG				
Prestations	**COUT UNITAIRE EN € HT**	**TONNAGES***	**MONTANT EN € HT**	**MONTANT EN € TTC**
Traitement SEMAG	100,08 €	12 228,98	1 223 876,32 €	1 346 263,95 €
Traitement Pierrefeu	135,00 €	8 252,18	1 114 044,30 €	1 225 448,73 €
Traitement Ginasservis	88,32 €	15 031,08	1 327 544,99 €	1 460 299,48 €
Traitement UVE	135,00 €	7 385,28	997 012,80 €	1 096 714,08 €
TOTAL TRAITEMENT OMR		42 897,52 €	4 662 478,40	5 128 726,24
TGAP SEMAG	52,00 €	12 228,98	635 906,96 €	699 497,66 €
TGAP Pierrefeu	52,00 €	8 252,18	429 113,36 €	472 024,70 €
TGAP Ginasservis	61,00 €	15 031,08	916 895,88 €	1 008 585,47 €
TGAP UVE	12,00 €	7 385,28	88 623,36 €	97 485,70 €
TOTAL TGAP		42 897,52	2 070 539,56	2 277 593,52
TOTAL TRAITEMENT + TGAP			**6 733 017,96**	**7 406 319,76**
COUT TRAITEMENT / TGAP € TTC A LA TONNE : 173 €				

3.2 La connaissance des coûts

3.2.1 La Matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®

Depuis 2015, le SIVED NG a adopté les outils développés par l'ADEME pour améliorer la connaissance des coûts :

La Matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets reconnu et partagé par les acteurs concernés. Elle est alimentée par des données comptables. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

La matrice des coûts permet :

- L'adaptabilité, en offrant un cadre homogène entre collectivités s'adaptant à leurs contextes et besoins ;
- La fiabilité, avec des règles de remplissage communes et pérennes, permettant un suivi de l'évolution des coûts et un positionnement par rapport à d'autres collectivités ;
- La reconnaissance, car la matrice est approuvée par de nombreux acteurs : collectivités, syndicats professionnels, associations environnementales…
- La précision, avec une expression des coûts en euro, en euro/habitant, en euro/tonne et par flux de déchets.

ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

3.2.2 Les définitions des coûts

Coût complet : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie …).

Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (CITEO, Ecofolio…). La comparaison des coûts techniques et partagés permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités.

Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues.

Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée.

Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

Montant des contributions : ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèterie).

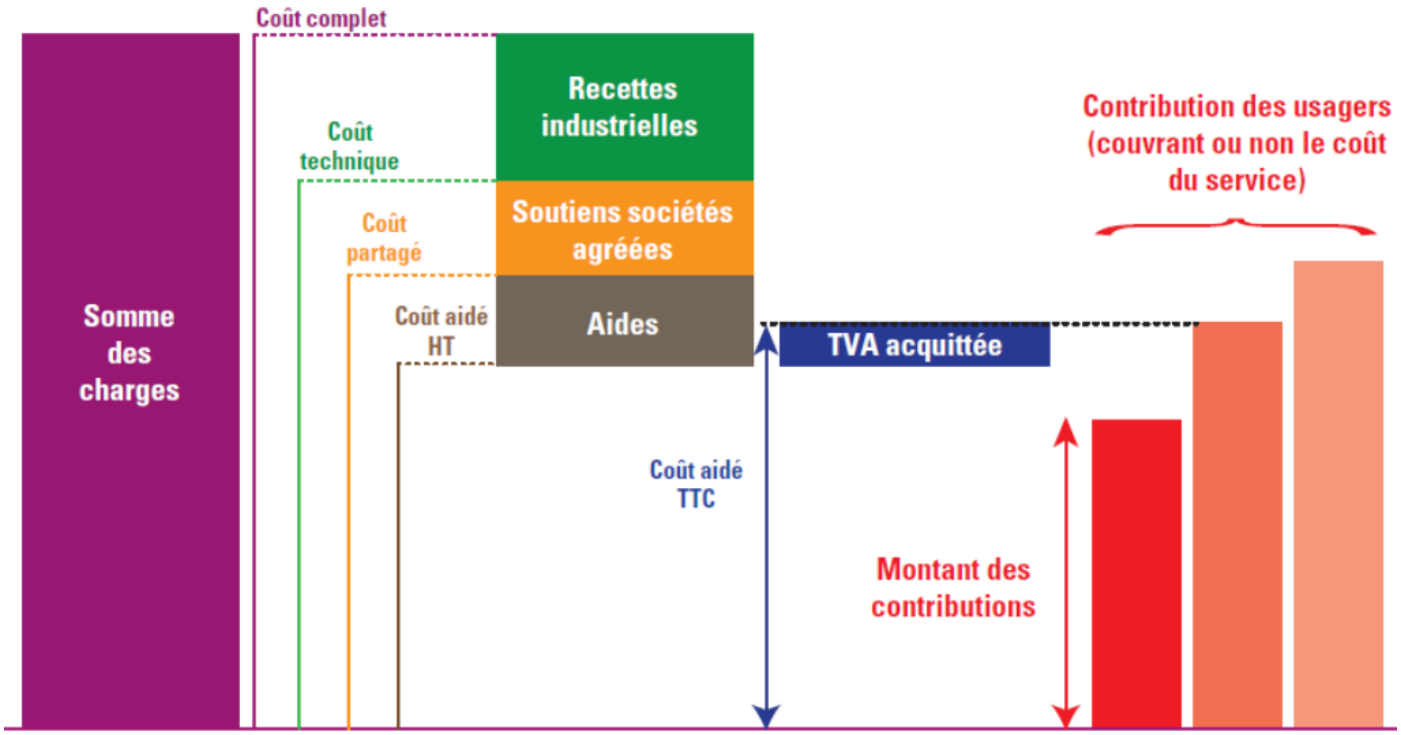

Restitution des coûts (source : ADEME)

NB : la Matrice des coûts 2023 du SIVED NG comporte les données (collecte et traitement) du périmètre collecte uniquement (CAPV).

Seules les données du périmètre collecte ont été prises en compte dans la Matrice des coûts, en prévision de la reprise de la compétence par la CAPV en 2024.

Les données présentées au sein des paragraphes 3.4 et 3.5 sont issues de la Matrice des coûts, tandis que les données présentées au sein du sein du paragraphe 3.6 et 3.7 sont issues du compte administratif.

3.3 Le financement du service

Le service public d'enlèvement des OMR est financé par la contribution de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, qui perçoit, à titre dérogatoire, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au nom et pour le compte du SIVED NG. Cette contribution s'élève à 20 482 000€ en 2023 (+6% par rapport à 2022).

3.4 La structure du coût (périmètre collecte)

3.4.1 La nature des charges et des produits, tous flux confondus

La collecte représente le poste de dépense le plus important du service (43%), suivie du traitement (36%) et du transfert/transport des déchets (9%). La contribution de la collectivité représente l'essentiel des produits (84,7%).

Postes de charges	Coûts aidés €HT
Charges de structure	1 009 389
Communication	131 846
Prévention	677 749
Pré-collecte	924 919
Collecte	9 744 104
Transfert/Transport	1 975 780
Traitement	8 202 563
Total des charges	**22 666 351**

Postes de produits	Coûts aidés €HT
Produits industriels	914 252
Soutiens des éco-organismes	1 572 674
Aides	199 256
Redevance Spéciale	945 465
Facturation à l'usager	82 005
Contribution des collectivités	20 482 000
Total des produits	**24 195 652**

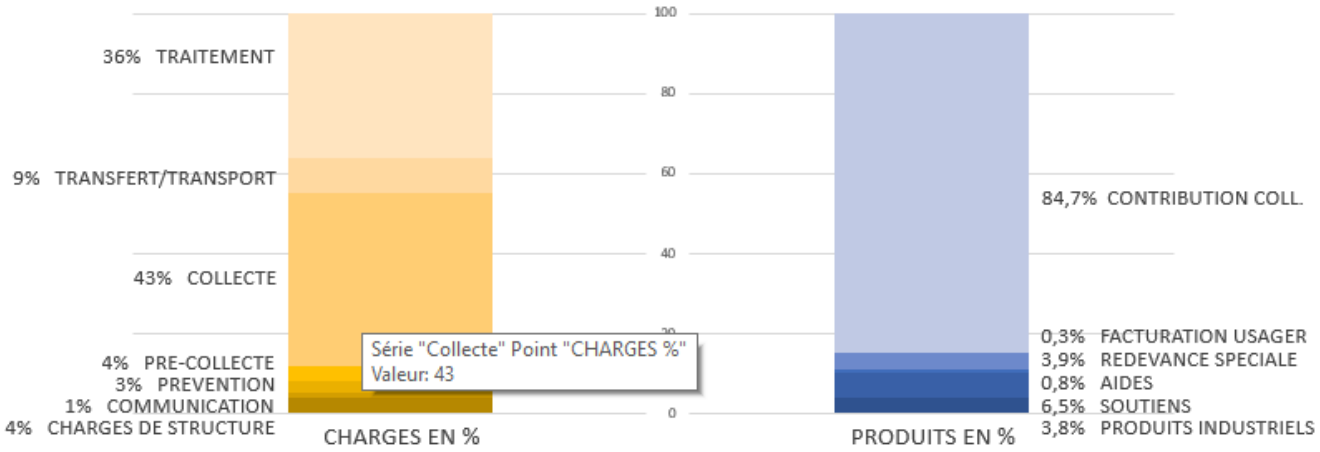

3.4.2 La répartition des charges, des produits et du financement par habitant

Les charges prépondérantes concernent la collecte et le traitement avec respectivement 94€ et 80€ par habitant. Les produits permettent de couvrir 26€ des coûts par habitant. Le taux de couverture du coût aidé par le financement est de 102%.

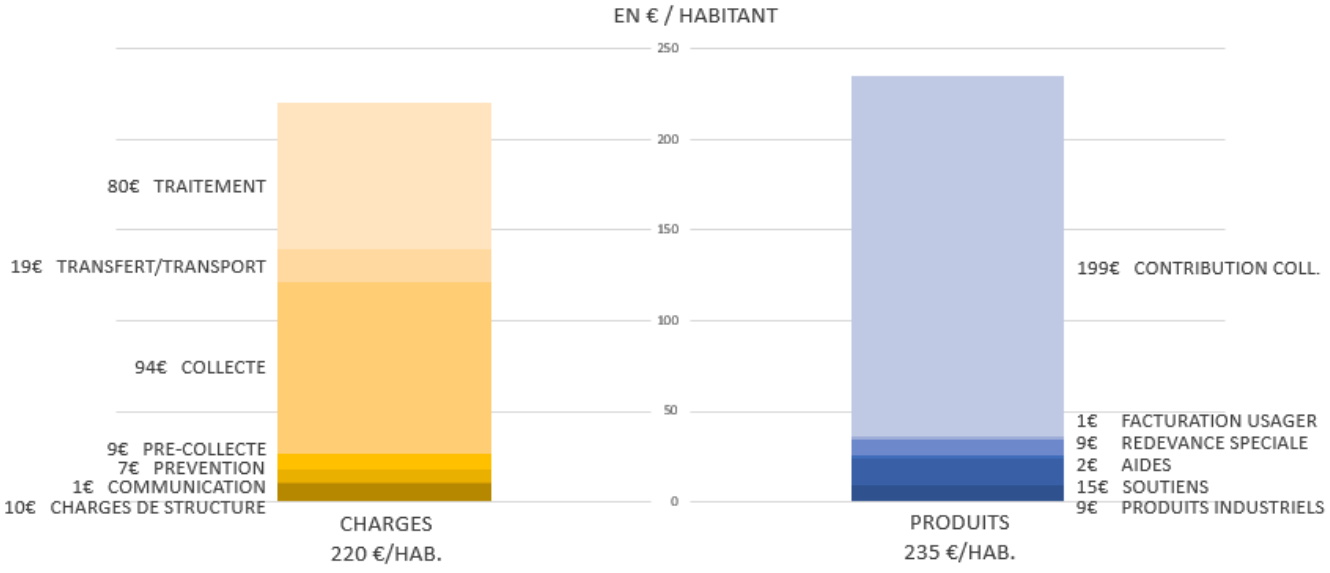

3.5 Le coût aidé du service (périmètre collecte)

3.5.1 Le coût aidé annuel par flux de déchets

Les OMR représentent 39% des quantités de déchets, cependant ils représentent 49% des coûts aidés HT. De la même manière, les multimatériaux (papiers-emballages-cartons) représentent une part importante en coûts aidés contrairement aux tonnages qu'ils représentent.

A contrario, les déchets en déchèteries représentent 46% des quantités mais seulement 29% des coûts aidés HT.

	Volumes pris en charge (t)	Part des tonnages (%)	Coûts aidés €HT	Part des coûts aidés (%)
OMR	26 126	39%	9 771 696	49%
Verre	3 055	5%	284 961	1%
Multimatériaux (papiers-emballages-cartons)	5 813	9%	3 929 784	20%
Déchets en déchèterie (hors gravats)	30 670	46%	5 781 207	29%
Encombrants - Porte-à-porte	210	0%	172 057	1%
Biodéchets	24	0%	39 046	0%
Textiles	396	1%	494	0%
Professionnels - Cartons	371	1%	924	0%
Total	**66 665**	**100%**	**19 980 168**	**100%**

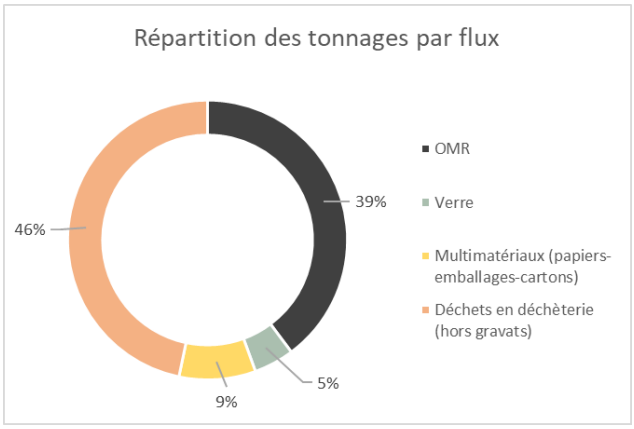

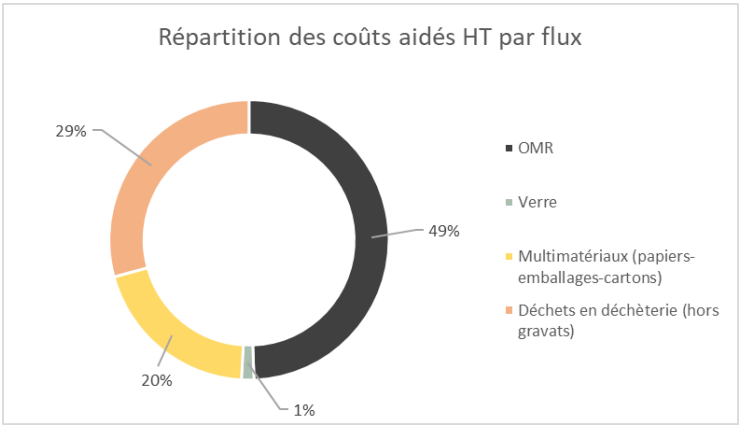

Le coût aidé à l'habitant a augmenté de 8% depuis 2018 et le coût aidé à la tonne a augmenté de 25% durant la même période sur le territoire de la CAPV.

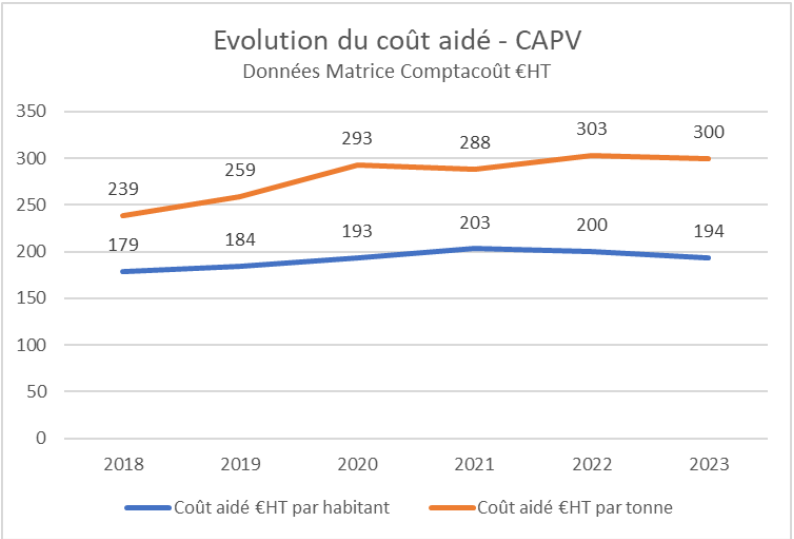

3.5.2 Le coût aidé à la tonne et à l'habitant par flux de déchets

		OMR	Verre	Multimatériaux (papiers-emballages-cartons)	Déchets en déchèterie (hors gravats)
Coût aidé €HT par tonne	SIVED NG (périmètre collecte)	374	93	676	189
	SIVED NG (OMR/tri)	***374***		***253***	
	Moyenne toutes collectivités	235	50	218	120
	Médiane collectivités typologie mixte à dominante rurale	252	31	214	130
Coût aidé €HT par habitant	SIVED NG	94,8	2,8	38,1	56,2
	Moyenne toutes collectivités	55,2	1,7	11,1	22,4
	Médiane collectivités typologie mixte à dominante rurale	47,0	1,3	10,9	27,4

Sur le périmètre collecte du SIVED NG, le coût aidé moyen est de 300 €HT par tonne tous flux confondus, contre 178 €HT par tonne pour la médiane des collectivités mixtes à dominante rurale (de même typologie).

Le recyclage des déchets permet de réaliser des économies : une tonne d'OMR collectée et traitée coûte 374 €HT contre 253 €HT la tonne recyclée par le biais de la collecte sélective et des déchèteries.

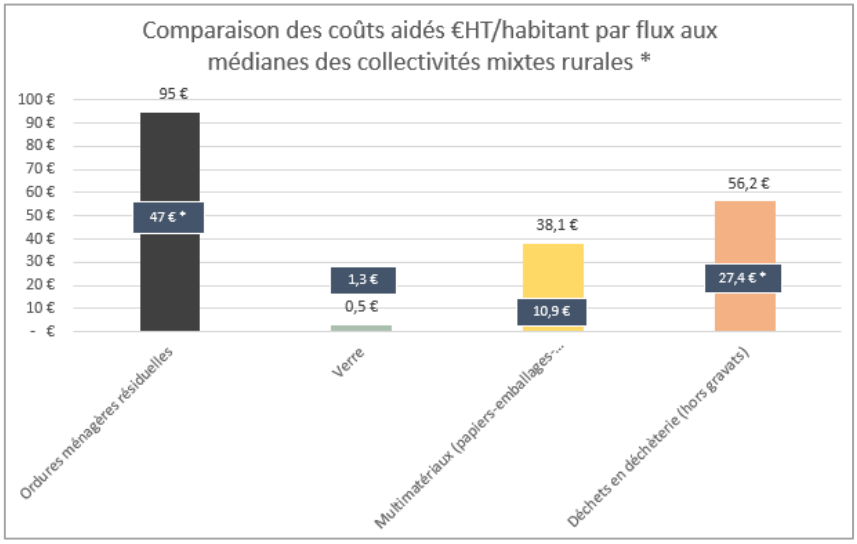

Sur le périmètre collecte du SIVED NG, le coût aidé moyen est de 194 €HT par habitant tous flux confondus, contre 91 €HT par habitant pour la médiane des collectivités mixtes à dominante rurale (de même typologie).

Le coût aidé à l'habitant est au moins deux fois plus élevé sur les principaux flux sur le territoire du SIVED NG comparé aux collectivités de même typologie.

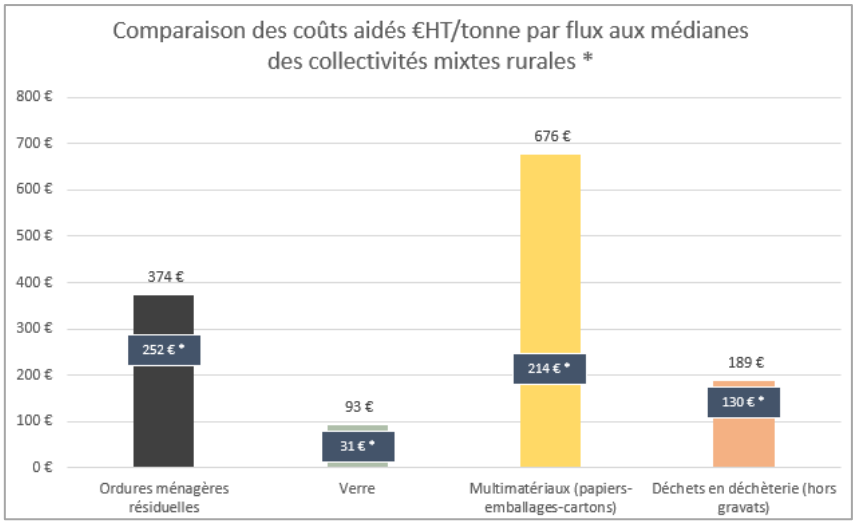

3.6 Le montant annuel global des charges du service (périmètre collecte-traitement)

3.6.1 Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement ont augmenté de 18% par rapport à 2022 (23 429 182 €). Les charges à caractère général représentent plus de 80% des dépenses de fonctionnement.

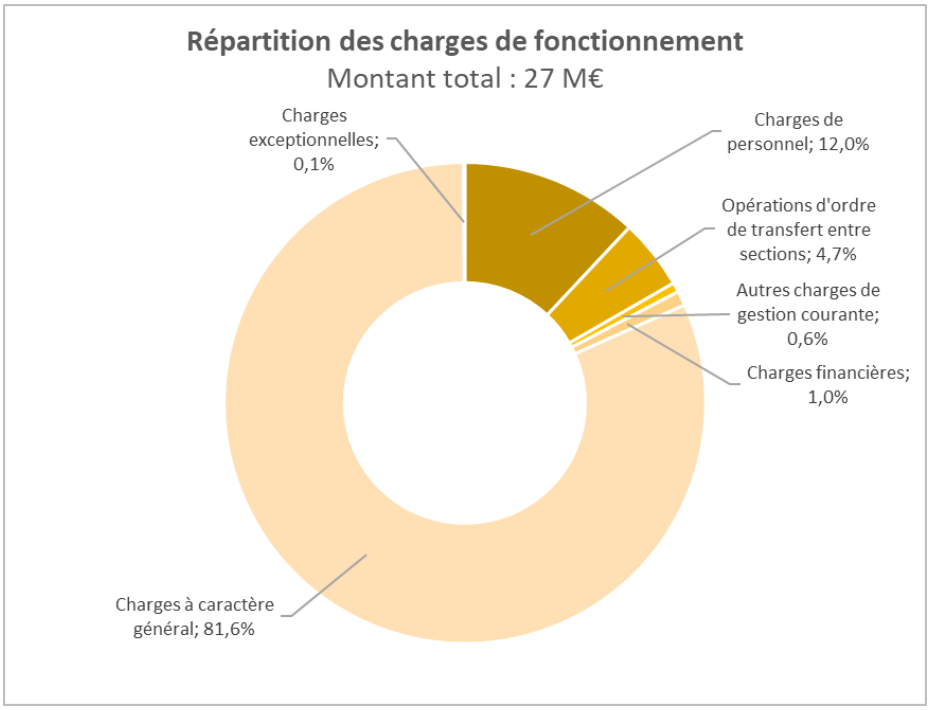

3.6.2 Les charges d'investissement

Les charges d'investissement ont augmenté de 70% par rapport à 2022 (3 016 030 €). Les dépenses dans les matériels et travaux représentent la plus grande part des investissements (43%).

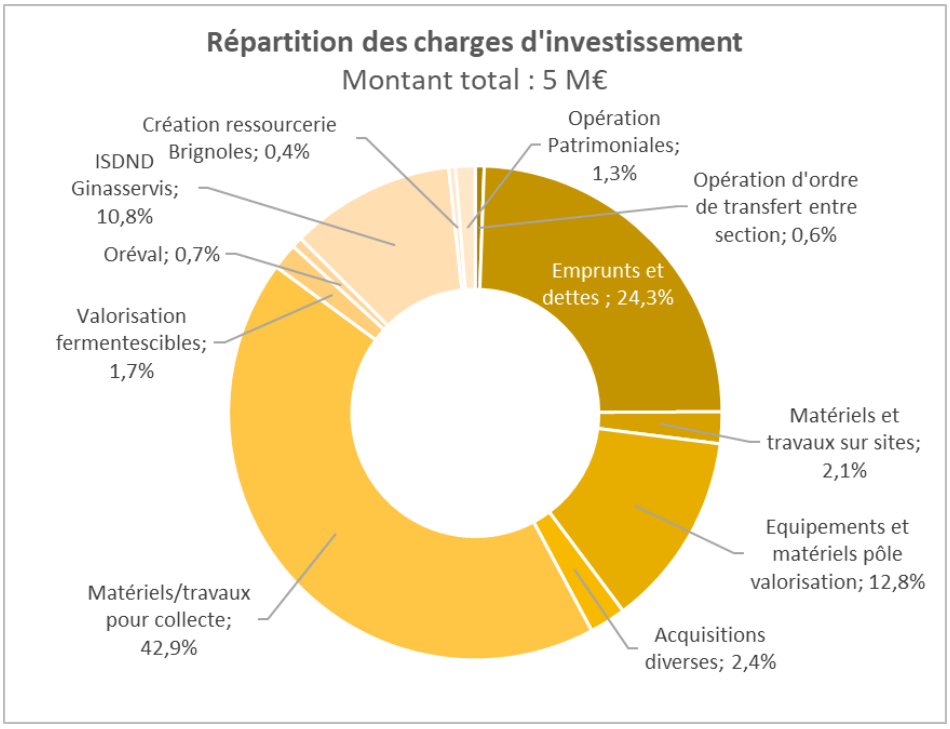

3.7 Le montant annuel global des produits du service (périmètre collecte-traitement)

3.7.1 Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement ont diminué de 3% par rapport à 2022 (27 694 829 €). Les participations des trois EPCI membres et les soutiens des éco-organismes représentent 87% des produits de fonctionnement.

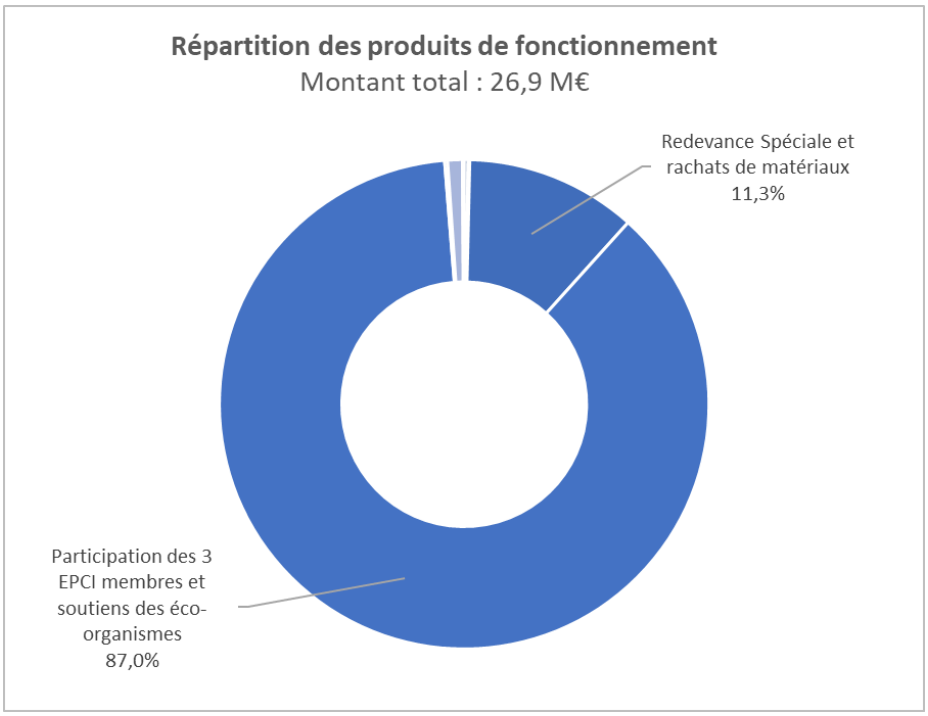

3.7.2 Les produits d'investissement

Les produits d'investissement ont augmenté de 26% par rapport à 2022 (2 349 667 €).

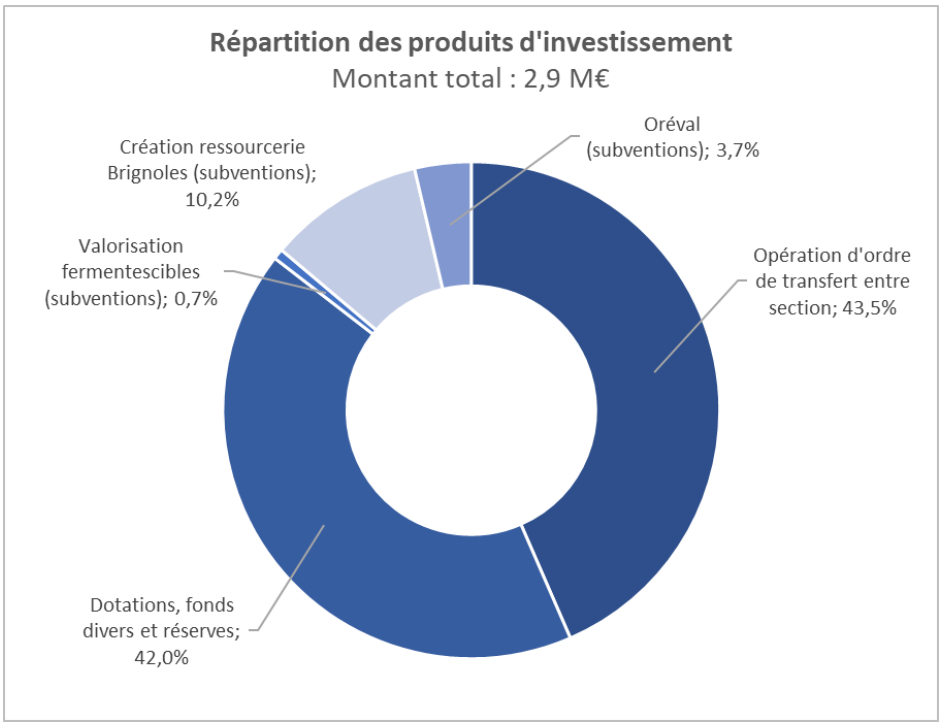

3.7.3 La Redevance Spéciale

En application de l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIVED NG a institué la Redevance Spéciale (RS) destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux OMR.

Les atouts de la RS :

- Elle évite de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages ;
- Elle implique les producteurs de déchets non ménagers ;
- Elle préserve l'autonomie des choix organisationnels et techniques de la collectivité ;
- Elle apporte une recette à la collectivité ;
- Elle contribue à l'amélioration de la gestion du service de gestion des déchets non ménagers.

Les modalités d'application de la RS :

- La RS s'applique à tous les redevables non ménagers produisant plus de 660 L de déchets par semaine, tous flux confondus. Ce sont principalement des entreprises commerciales, artisanales, industrielles, de services et des administrations.
- Au-dessus de 15 000 L de déchets par semaine, le redevable doit se tourner vers un prestataire privé.
- Seule la collecte des OMR est facturée (pas les emballages et les cartons).
- Les entités ayant signé un contrat de RS ou justifiant d'un contrat privé sont exonérées de la TEOM.
- Le montant de la RS est le produit du volume des conteneurs par la fréquence de collecte par le nombre de semaines annuelles d'activité (48 semaines) par le prix au litre (révisable chaque année). Le prix au litre est actualisé en fonction de l'évolution des tarifs de collecte, transport et traitement des déchets.

Le bilan chiffré de la RS :

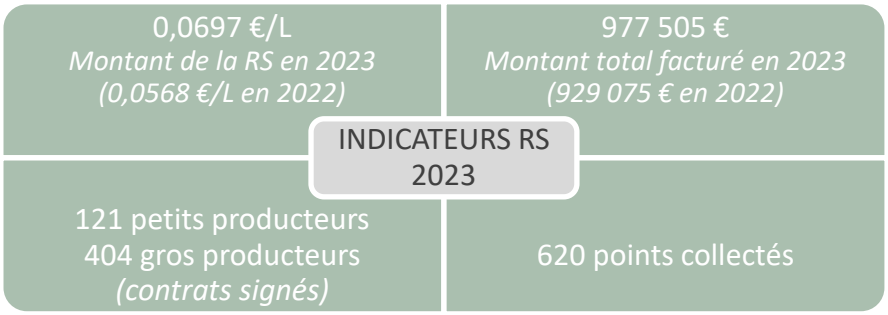

4 ANNEXES

ANNEXE 1 : Modes et fréquences de collecte des OMR et des emballages par commune et par secteur en 2023

Nom de la commune	Mode de collecte et Fréquences				
	Centre ville Bacs collectifs		Ecarts Bacs collectifs ou individuels		Centre ville et écarts Colonnes enterrées ou semi enterrées
	OM	EMB	OM	EMB	OM, EMB, VERRE, PAPIERS, CARTONS
Bras	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
Brignoles	6 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem 2 à 3 fois / sem certains verticaux	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
Camps-la-Source	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	
Carcès	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
La Celle	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	
Châteauvert	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	
Correns	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	
Cotignac	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
Entrecasteaux	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
Forcalqueiret	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	
Garéoult	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	
Mazaugues	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	
Méounes-lès-Montrieux	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	
Montfort-sur-Argens	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
Nans-les-Pins	6 fois / sem	1 fois / sem	3 fois / sem	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
Néoules	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	
Ollières	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
Plan-d'Aups-Sainte-Baume	3 fois / sem	1 fois / sem	3 fois / sem	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
Pourcieux	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
Pourrières	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
Rocbaron	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	
La Roquebrussanne			1 fois / sem 2 à 3 fois / sem certains verticaux	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
Rougiers	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	6 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
Sainte-Anastasie-sur-Issole	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	
Tourves	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	
Le Val	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage
Vins-sur-Caramy	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	

PARC MATERIELS 2023

	BACS ORDURES MENAGERES						BACS EMBALLAGES						BACS A CARTONS			
COMMUNES	120l	240l	360l	660l	770l	TOTAL	120l	240l	360l	660l	770l	TOTAL	360l	660l	770l	TOTAL
BRAS	4	2	2	35	72	115		2		49		51	0	0	0	0
BRIGNOLES	1488	452	135	611	240	2 926	324	1 453	102	649	56	2 584	0	239	6	245
CAMPS LA SOURCE	450	25	13	88	4	580	18	437	9	83	1	548	0	0	0	0
CARCES	12	7	2	130	95	246	1	11	1	159	4	176	0	0	0	0
CHATEAUVERT	59	9	1	11	7	87	2	64	2	15	0	83	0	0	0	0
CORRENS	225	12	7	30	21	295	5	226	12	50	9	302	0	0	0	0
COTIGNAC	3	4	2	116	69	194	0	1	1	126	16	144	0	0	0	0
ENTRECASTEAUX	0	1	1	44	32	78	0	0	0	57	2	59	0	0	0	0
FORCALQUEIRET	1070	100	16	35	33	1 254	52	1 091	15	47	14	1 219	0	0	0	0
GAREOULT	2229	1222	17	57	63	3 588	51	2 333	21	127	6	2 538	0	0	0	0
LA CELLE	548	49	6	50	8	661	390	178	6	51	4	629	0	0	0	0
LA ROQUEBRUSSANNE	309	36	11	57	19	432	67	274	13	70	6	430	0	0	0	0
LE VAL	1410	57	11	36	27	1 541	32	1 417	21	78	2	1 550	0	1	0	1
MAZAUGUES	265	24	2	16	26	333	59	219	4	16	13	311	0	0	0	0
MEOUNES LES MONTRIEUX	582	43	18	62	22	727	3	617	17	94	10	741	0	0	0	0
MONTFORT SUR ARGENS	2	1	2	61	32	98	1	1	1	69	3	75	0	0	0	0
NANS LES PINS	3	7	1	17	82	110	1	7	2	28	53	91	0	0	0	0
NEOULES	394	87	16	34	19	550	79	421	13	42	24	579	0	0	0	0
OLLIERES	17	4	7	3	5	36	1	20	2	13	0	36	0	0	0	0
PLAN D'AUPS	0	0	4	103	2	109	0	0	0	63	3	66	0	0	0	0
POURCIEUX	116	1	1	8	21	147	2	115	3	16	0	136	0	0	0	0
POURRIERES	3	8	4	20	2	37	0	1	1	28	0	30	0	0	0	0
ROCBARON	1786	146	21	62	46	2 061	40	1 890	31	118	10	2 089	0	0	0	0
ROUGIERS	37	7	3	21	68	136	0	40	5	84	8	137	0	0	0	0
ST MAXIMIN LA STE BAUME	5056	223	60	248	200	5 787	29	5 074	49	368	35	5 555	1	188	8	197
STE ANASTASIE SUR ISSOLE	486	34	11	54	23	608	234	298	8	65	7	612	0	0	0	0
TOURVES	1282	81	27	97	125	1 612	80	1 245	35	135	57	1 552	0	0	0	0
VINS SUR CARAMY	280	11	3	25	3	322	2	282	9	29	1	323	0	0	0	0
TOTAL CAPV	18116	2653	404	2131	1366	24670	1 473	17 717	383	2 729	344	22 646	1	428	14	443

	COLONNES															TOTAL
	OM			EMB			VERRE			PAPIERS			CARTONS			
	AERIENNES	ENTERREES	SEMI ENTERREES	AERIENNES	ENTERREES	SEMI ENTERREES	AERIENNES	ENTERREES	SEMI ENTERREES	AERIENNES	ENTERREES	SEMI ENTERREES	AERIENNES	ENTERREES	SEMI ENTERREES	
BRAS	2	2	11	3	2	8	2	1	3	2	1	3	3	0	0	43
BRIGNOLES	12	0	0	21	0	0	57	1	0	64	1	0	22	0	0	178
CAMPS LA SOURCE	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3	0	0	4	0	0	10
CARCES	23	0	0	20	0	0	9	0	0	9	0	0	6	0	0	67
CHATEAUVERT	0	0	0	0	0	0	3	0	0	2	0	0	2	0	0	7
CORRENS	0	0	0	1	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	14
COTIGNAC	17	0	0	18	2	0	11	3	0	9	2	0	7	0	0	69
ENTRECASTEAUX	9	0	0	11	0	0	7	0	0	6	0	0	6	0	0	39
FORCALQUEIRET	0	0	0	0	0	0	8	0	0	8	0	0	6	0	0	22
GAREOULT	0	0	0	1	0	0	15	0	0	16	0	0	13	0	0	45
LA CELLE	0	0	0	0	0	0	9	0	0	4	0	0	2	0	0	15
LA ROQUEBRUSSANNE	0	0	2	1	0	2	10	0	0	8	0	0	5	0	0	28
LE VAL	21	0	0	17	0	0	17	0	0	12	0	0	9	0	0	76
MAZAUGUES	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3	0	0	3	0	0	9
MEOUNES LES MONTRIEUX	0	0	0	0	0	0	11	0	0	7	0	0	5	0	0	23
MONTFORT SUR ARGENS	6	0	0	8	0	0	6	1	0	6	1	0	3	0	0	31
NANS LES PINS	8	19	8	8	16	8	8	12	4	4	10	4	17	0	0	126
NEOULES	0	0	0	1	0	0	8	0	0	6	0	0	6	0	0	21
OLLIERES	2	3	2	1	3	2	2	2	1	1	2	1	2	0	0	24
PLAN D'AUPS	0	7	11	0	4	9	2	3	7	2	4	7	6	0	0	62
POURCIEUX	0	12	10	0	7	2	0	2	1	0	2	1	5	0	0	42
POURRIERES	9	14	39	15	11	24	8	9	6	6	8	5	16	0	0	170
ROCBARON	0	0	0	1	0	0	15	0	0	16	0	0	18	0	0	50
ROUGIERS	0	2	1	1	2	1	1	2	1	1	2	1	3	0	0	18
ST MAXIMIN LA STE BAUME	12	8	0	18	20	0	16	22	1	20	21	1	25	0	0	164
STE ANASTASIE SUR ISSOLE	0	0	0	0	0	0	6	0	0	5	0	0	3	0	0	14
TOURVES	0	0	0	3	0	0	17	0	0	16	0	0	8	0	0	44
VINS SUR CARAMY	0	0	0	0	0	0	4	0	0	3	0	0	2	0	0	9
TOTAL CAPV	121	67	84	149	67	56	264	58	24	243	54	23	210	0	0	1420